

Une marge de jeu de \$500 millions Pas de hausse d'impôts en vue

par Rhéal BERCIER
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le gouvernement québécois éprouverait moult difficultés à justifier une augmentation de taxes lors du budget que le ministre des Finances, M. Raymond Garneau, doit présenter au printemps.

En effet, même si le fardeau fiscal demeure inchangé, l'administration gouvernementale jouira malgré tout d'une marge de manoeuvre fi-

nancière supérieure à \$500 millions, selon les informations recueillies par LA PRESSE.

Cette somme se distribue de la façon suivante: maintien du cousin financier annuel que le gouvernement a toujours conservé à \$250 millions; la non indexation de la table de l'impôt au coût de la vie rapportera au moins \$125 millions cette année; l'utilisation complète des revenus courants à des dépenses d'immobilisations ou d'investis-

sements rapporterait plus de \$200 millions au Trésor du Québec.

De fait, le gouvernement libéral de M. Robert Bourassa ne songe pas réellement à hausser les impôts. D'abord, il ne veut pas aggraver politiquement une image suffisamment ternie. Ensuite, il serait mal à l'aise d'alourdir le fardeau fiscal des Québécois alors que les autres provinces et le gouvernement central n'ont pas l'intention d'agir de la sorte, si l'on se base

sur les opinions exprimées par les ministres des Finances réunis cette semaine à Ottawa.

Autre choix

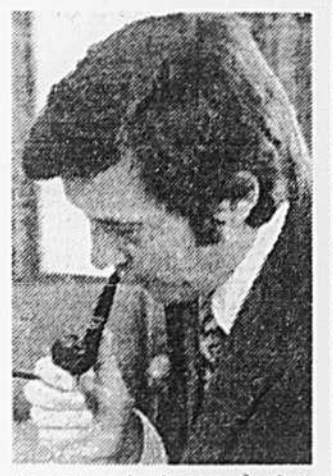
De plus, il serait facile pour le gouvernement de compresser ses dépenses. Lors du budget courant, le Conseil du trésor, l'organisme de coordination des dépenses publiques, aura réussi à économiser des sommes supérieures à \$250 millions d'octobre 1975 à mars 1976. Malgré

tout, la hausse totale des dépenses de l'administration progressera de 20 p. cent.

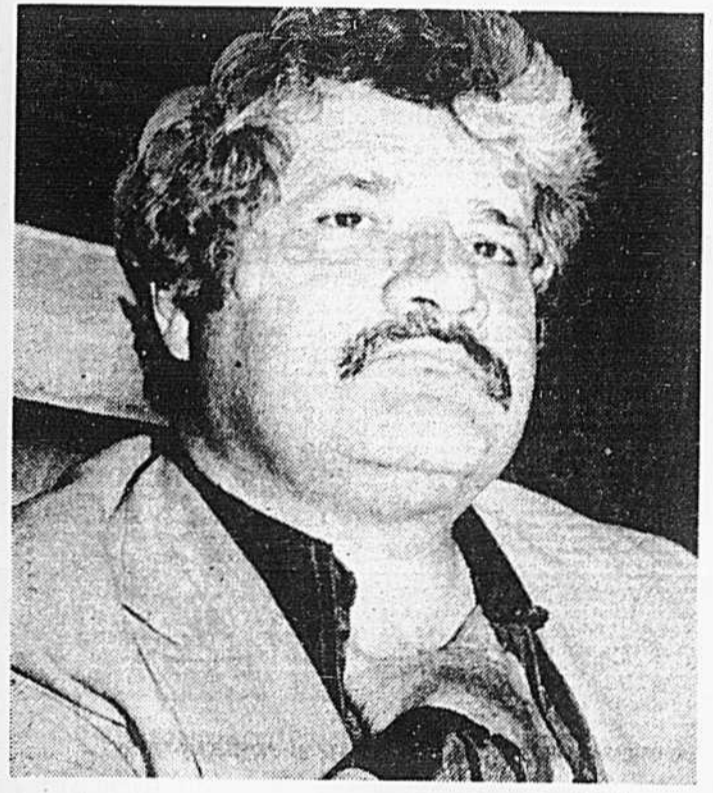
En maintenant un contrôle strict et sévère sur ses dépenses, Québec pourrait encore économiser le même montant étalé sur un an plutôt que sur six mois.

Si le gouvernement veut vraiment jouer un rôle d'administrateur des deniers publics et donner le bon exemple en cette période

Voir HAUSSE, page A 4



Le ministre des finances du Québec, Raymond GARNEAU



André Desjardins, président de "l'Association sportive" du local 144.

"Dédé" fait dans le sport...

"Dédé" Desjardins est tenace. Alors qu'on croyait à jamais terminée sa carrière dans le syndicalisme et dans la construction, à la suite du rapport de la Commission Cliche et des accusations de vol et de recel qui ont été portées récemment contre lui, on apprend qu'il est président de la très célèbre Association sportive du local 144, qu'il participe à chaque réunion de son local où il prend place sur l'estrade et intervient fréquemment, et qu'il représentera très probablement les plombiers québécois, tous frais payés par ces derniers, à une grande convention de plombiers aux États-Unis. Pendant ce temps, le tuteur qui doit remettre de l'ordre au 144 ne peut assister aux réunions! C'est ce que nous apprend Pierre Venant qui a rencontré des syndiqués qui voudraient qu'on nettoie le 144. Et qui sont scandalisés.

— page A 3



Guatemala: 6,000 morts

— page D 10

A Ste-Anne-des-Plaines Le détenu Lawrence a succombé à une dose de cyanure

par Jean-Paul SOULIE

C'est d'un empoisonnement au cyanure qu'est mort le détenu Marcel Lawrence, le 19 octobre 1975. Son décès allait déclencher le mouvement de grève des détenus de Sainte-Anne-des-Plaines.

Marcel Lawrence était alors en "ségregation", c'est-à-dire totalement séparé des autres prisonniers, dans une cellule de l'aile 2-D de l'institution Archambault.

Tel est le résultat de l'autopsie effectuée par le département de médecine légale de la Sûreté provinciale, dont le rapport a été remis au coroner de Saint-Jérôme, le Dr Jean-Louis Taillon.

Marcel Lawrence était trouvé mort le 20 octobre 1975.

L'affaire de la police, par des détenus

Rejoint par téléphone au pénitencier de Sainte-Anne-des-Plaines, le directeur de l'institution, M. Jean-Claude Lebrun, a déclaré à LA PRESSE que quand une personne meurt en prison, il y a une enquête menée par un coroner, mais que dans le cas de Marcel Lawrence, "elle n'était pas terminée". "De toute façon, ce n'est pas l'affaire des autres détenus", a dit M. Lebrun.

Au sujet de la ségregation, M. Lebrun a affirmé qu'il ne voulait

Le Dr Taillon a expliqué à LA PRESSE que son rapport, qui conclut à une mort violente et a été remis le 6 décembre 1975, fait de l'affaire un cas de recherche. Pour le moment, il n'a pas été démontré qu'une autre personne soit intervenue dans la mort de Marcel Lawrence, et l'affaire reste du ressort de la Sûreté du Québec. Il reste à savoir d'où sortait le cyanure, dans une cellule de ségregation du pénitencier de Sainte-Anne-des-Plaines. Au moment d'aller sous presse, il n'avait pas encore été possible de savoir où en était l'enquête de la police.

Le rapport du coroner Taillon a été déposé au greffe de la Paix de Saint-Jérôme, une copie en a été envoyée au ministère de la Justice de Québec, et une autre à la Sûreté du Québec.

C'est à la suite de la mort "mystérieuse" de Marcel Lawrence que le Comité de détenus de Sainte-Anne-des-Plaines a décidé de consulter la population carcérale par voie de référendum sur la tenue d'un arrêt de travail. La grève, reportée en raison des négociations que le Comité poursuivait avec l'administration du pénitencier pour tenter de résoudre certains griefs était finalement déclenchée le 15 janvier au matin. Une des demandes des détenus visait à empêcher la reclusion dans "l'aile de ségregation 2-R sur des accusations confuses" ou sur simple "soupçon". C'est dans cette même aile que



Marcel LAWRENCE

pas "discuter de ces petits points, ni être censuré par les détenus".

"Nous attendons que les détenus retournent au travail, a-t-il déclaré. Ils ne nous privent de rien, ils se privent eux-mêmes. Nous pouvons les attendre." Quant aux revendications des détenus, le directeur de Sainte-Anne-des-Plaines a dit avoir fourni des réponses valables "sur le plan administratif", même si ces réponses ne plaisaient pas aux détenus.



Le Canada: du bon et du moins bon

A Innsbruck hier, l'équipe canadienne de descente, même si elle n'a pas obtenu de médaille, a accompli un incroyable exploit en classant trois de ses membres (Read, Irwin et Hunter) parmi les 10 premiers.

Déception en patinage de vitesse alors que Sylvia Burka n'a pu faire mieux qu'une neuvième position sur 1,500 mètres, sa spécialité.

En luge, le Québécois Denis Michaud a été disqualifié parce qu'il pesait 10 onces de plus que ne le permet le règlement.

Nos skieurs de fond, malgré une nette amélioration, sont demeurés à distance respectable des champions soviétiques.

— pages B 1, B 2

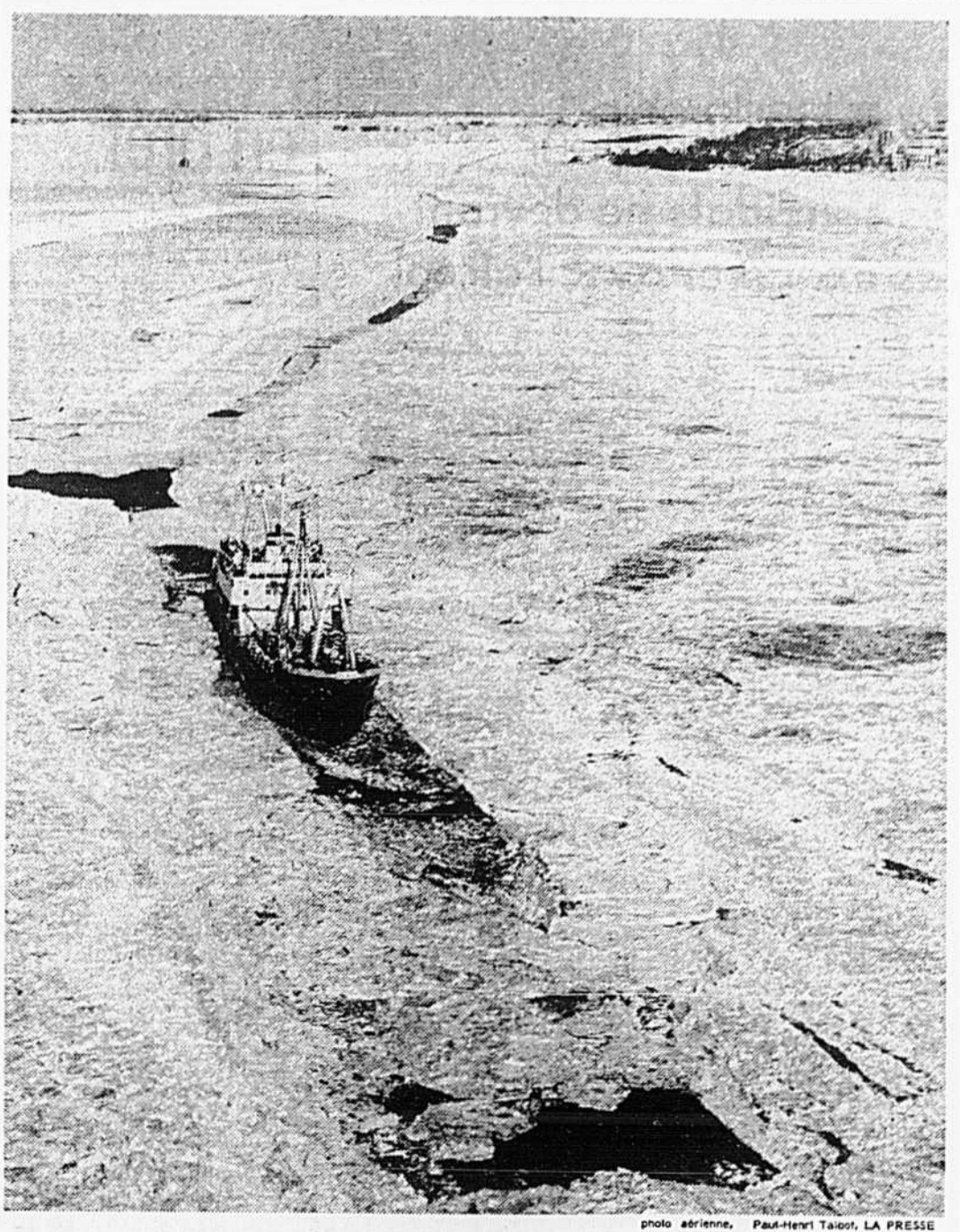


photo aérienne, Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

75 navires de moins

Le navire se frayait difficilement un chemin, hier, aux portes du port de Montréal. La vague de froid qui persiste depuis plus d'un mois a eu raison du maigre apport des brise-glace. L'impuissance de ces derniers à ouvrir une voie navigable a privé le port de Montréal de la visite d'au moins 75 navires depuis un mois.

SOMMAIRE

- Arts et spectacles: B 6 à B 11
- Bandes dessinées: C 8
- Cinéma: B 10
- Décès, naissances, etc.: D 11
- Economie: C 1 à C 7
- Informations étrangères: A 11, A 12
- Jardins et maisons: D 8
- Les maux de notre langue: B 12
- Loisirs et récréation: C 8
- Médecine d'aujourd'hui: B 12
- MICK JAGGER: C 11
- Mon oeil sur Montréal: A 9
- Mots croisés: C 9
- Page des lecteurs: A 4
- Petites annonces: C 9 à C 11, D 2 à D 10
- Radio et télévision: B 8, B 11
- Sports: B 1 à B 5
- Vivre aujourd'hui: A 8 à A 10

Vive Margaret!

Les "incartades" de Margaret Trudeau, si elles scandalisent les anglophones du Canada, semblent par contre lui gagner le coeur des Québécois, qui ne tarissent pas d'éloges sur sa spontanéité, sa jeunesse et son charme. Les commentaires chaleureux qui pleuvaient, hier, à son endroit à l'émission "Point du Jour", de CKAC, en sont une preuve flagrante. Les hommes la trouvent simple, fraîche, s'intéressant à tout le monde, et pour les femmes, elle est sincère, amicale, maternelle. Quant à la fameuse dres des anglophones, les Québécois ne semblent rien y voir de répréhensible. "Pour une fois qu'une Anglaise se dégage...", a commenté une interlocutrice.



Margaret TRUDEAU

— page A 6

Le RCM demande à Bourassa une enquête publique sur tout le dossier olympique

par Claude TURCOTTE
Le Rassemblement des citoyens de Montréal attend bientôt une invitation du premier ministre Bourassa pour lui expliquer pourquoi une vaste enquête publique s'impose sur l'ensemble du dossier olympique.
Le RCM a en effet convoqué une conférence de presse hier pour divulguer la requête qu'il a transmise au premier ministre. Il veut une enquête d'envergure semblable à la commission Cluche ou à la CECO, "pour expliquer comment on est arrivé à ce fiasco".
Le mandat de cette commission serait très large. Les enquêteurs devraient pouvoir aller fouiller aussi bien dans les services administratifs de la ville de Montréal qu'au COJO et au comité de surveillance du gouvernement québécois, ainsi qu'à la Régie des installations olympiques.
La commission aurait aussi pour tâche de se pencher sur les accusations de conflits d'intérêt qui ont déjà été portées par M. Nick Auf Der Maur contre M. Gérard Niquing, président du comité exécutif de la ville.
Elle pourrait chercher à savoir pourquoi le gouvernement québécois a attendu aussi longtemps avant de prendre la responsabilité des travaux olympiques.
Elle pourrait même enquêter sur l'aspect de la direction technique dénoncée à Innsbruck par Lord Killanin.
Voilà pour le mandat général.

Dans le dossier exposé hier par les conseillers Paul Cluche et Nick Auf Der Maur, on soulève plusieurs points très spécifiques dont plusieurs sont déjà connus comme l'octroi de contrats sans soumissions publiques, et ce, sans une autorisation du conseil municipal.
Le RCM parle de l'illegalité présumée de la transformation du contrat accordé à la firme Charles Duranseau; il exprime de fortes doutes sur la légalité de la technique comptable employée pour assurer l'équilibre du budget de Montréal ce qui équivaudrait, selon lui, à camoufler le déficit olympique en ayant aucun revenu assuré pour équilibrer les dépenses encourues.
Le RCM évoque aussi un manque de surveillance du COJO sur les contrats du village olympique. Il s'interroge sur les contrats accordés à l'architecte Taillibert et à d'autres avant même la signature en bonne et due forme de ces contrats.
Bref, le RCM estime que seule une telle enquête permettra d'expliquer comment le coût des olympiques a pu quadrupler en trois ans et permettra de déterminer s'il y a eu commission d'actes illégaux ou irréguliers dans la gestion de ces fonds.
La lettre envoyée hier au premier ministre Bourassa a été signée par les membres du comité des Jeux olympiques du RCM, soit MM. Nick Auf Der Maur, Paul Cluche, John Gardiner et Stephen Schecter.

Trudeau confirme la reprise des négociations Constitution: nouvelle formule du type de celle de Victoria

par Paul BENNETT
OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral espère obtenir, d'ici la dissolution du présent Parlement, l'accord unanime de toutes les provinces en faveur du rapatriement de la constitution, ainsi qu'autour d'une nouvelle formule d'amendement du type de celle qui avait été rejetée par le Québec à Victoria en 1971.
Interrogé aux Communes hier sur la reprise des négociations au plan constitutionnel entre Québec et Ottawa, le premier ministre Trudeau a confirmé que des discussions se déroulaient au niveau des hauts fonctionnaires et même au palier ministériel.
Toutefois, M. Trudeau n'envisage pas de nouvelle conférence fédérale-provinciale des premiers ministres pour discuter de la révision constitutionnelle tant que n'aura pas été proposée une formule acceptable à toutes les parties.
"Je ne crois pas, a insisté le premier ministre, que nous devrions perdre notre temps en Chambre dans un débat prolongé qui aboutirait à un autre Victoria ou à une autre formule Fulton-Favreau".

En réponse aux questions du chef de l'Opposition, M. Robert Stanfield, le premier ministre a rappelé que lors d'une conférence fédérale-provinciale des premiers ministres, en octobre 1974, il y avait eu consensus autour de la nécessité de reprendre les négociations.
"Depuis, nous poursuivons les discussions de façon non officielle et j'espère que nous atteindrons des résultats positifs... Il s'agit de nous demander si nous allons rapatrier la constitution avant la fin de ce Parlement ou si les Canadiens devront attendre encore 10 ans", a commenté le premier ministre.
Se rapprochant de celle de Victoria
Précisant sa pensée, M. Trudeau a expliqué qu'il recherchait une formule d'amendement se rapprochant de celle qui avait été proposée à Victoria, sans toutefois tenir compte de tout le "paquet de propositions" qui avaient été discutées à l'époque.
On se souvient qu'à Victoria, les négociations avaient justement échoué sur cette formule d'amendement et

non sur le projet de charte constitutionnelle.
Cette formule d'amendement, connue sous le nom de formule "Trudeau-Turner", prévoyait que toute province comptant au moins 25 pour cent de la population canadienne pourrait exercer un droit de veto à tout amendement à la constitution. Deux provinces situées à l'Ouest de l'Ontario ou à l'Est du Québec, et comptant 50 p.c. de la population canadienne, pourraient exercer le même droit.
Le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, avait accepté d'examiner cette proposition, mais l'avait rejetée au dernier moment devant la levée de boucliers qu'elle avait provoqué au Québec. Beaucoup de gens craignaient en effet que le Québec, qui comptait alors environ 28 pour cent de la population totale du pays, ne glisse au-dessous du seuil de 25 p.c. en quelques années et ne perde ainsi son droit de veto, qu'il était au fond le seul à réclamer. Ainsi, le Québec provoquait lui-même la paralysie des conférences sur la constitution après avoir réclamé avec insistance, durant de nombreuses années, l'ouverture des pourparlers.

Depuis, le débat constitutionnel couvait sous la cendre. Et ce n'est que mercredi dernier que le ministre québécois des Affaires intergouvernementales, M. François Cloutier, a ravivé la flamme en annonçant que les discussions sur la révision constitutionnelle avaient repris il y a huit mois.
Hier, le premier ministre Trudeau a dit regretter l'initiative prise par M. Cloutier de porter le débat sur la place publique. Le matin même, avant la réunion hebdomadaire de son cabinet, le premier ministre avait admis avoir parlé de cette question "au téléphone" avec son homologue québécois, M. Robert Bourassa.
Agacé par les questions des journalistes, M. Trudeau avait ajouté: "Tout le monde sait que nous voulons rapatrier la constitution. Après 100 ans, il faudrait la ramener de l'Angleterre, cette constitution-là."
M. Trudeau a toutefois précisé qu'aucune entente Ottawa-Québec n'était encore en vue. "On ne peut pas dire que les négociations soient intensées", a-t-il ajouté.

Wagner et Mulroney sont en tête

par Philippe GAGNON
C'est un Québécois qui devrait être choisi chef du Parti progressiste-conservateur du Canada, le 22 février à Ottawa, selon un sondage publié hier par le Toronto Star.
La consultation, qui a été effectuée mercredi, jeudi et vendredi dernier à travers tout le Canada, indique qu'au premier tour de scrutin, les noms de MM. Claude Wagner et Brian Mulroney, se détachent nettement des autres candidats.
Ce sondage favorise encore largement les deux Québécois, au deuxième tour, accordant même une légère avance à M. Mulroney, mais il est impossible de trancher qui des deux l'emportera puisque la consultation n'indique pas pour qui les délégués voteront au troisième ou au quatrième tour.
Des le départ, Claude Wagner prendrait la tête du peloton avec 17,3 p.c. des voix, suivi par Brian Mulroney (14,9), Paul Hellyer (10), Sinclair Stevens (9,6), Flora MacDonald (8,3), John Fraser (5,4) et Joe Clark (4,9).
Deuxième choix
Mais, au deuxième tour, M. Mulroney prendrait la tête en obtenant,

selon le sondage, la faveur des candidats écartés au premier scrutin. Toutefois, seulement 50 p.c. des 351 délégués interrogés ont voulu indiquer leur deuxième choix, ce qui, en définitive, laisse la porte toute grande ouverte à toutes sortes de spéculations.
M. Mulroney recueille, au second tour, 25,1 p.c. des votes, M. Stevens 15,4 p.c., M. Hellyer et Mme MacDonald 12,6 p.c. et M. Wagner 12 p.c.
Précisons toutefois que, dans l'intention de vote des délégués, advenant que leur favori soit éliminé, M. Mulroney serait largement favorisé au deuxième tour puisque 48 p.c. de ceux qui appuient M. Wagner se rangeraient derrière le jeune avocat. D'autre part, seulement 19 p.c. des partisans de M. Mulroney ont indiqué le député de Saint-Hyacinthe comme deuxième choix.
Or, comme M. Wagner sera encore sur les rangs au deuxième tour, les délégués qu'il avait derrière lui au premier scrutin, lui seront fidèles...
Cependant, M. Mulroney s'attirerait quand même plus de votes que M. Wagner au deuxième tour parce qu'il irait chercher ceux de Mme MacDonald et de MM. Hellyer et Stevens,

advenant que les deux Québécois se disputent farouchement la première place. Dans cette perspective, MM. Hellyer et Stevens et Mme MacDonald, lutteraient pour la troisième place.
M. Claude Wagner formerait son bloc de délégués auprès des Canadiens français, indique le sondage du Toronto Star. Il recueille en effet 64 p.c. du vote des francophones, tandis que son principal adversaire, M. Brian Mulroney, en recueille 20 p.c.
Par ailleurs, le jeune avocat montrealais réduit cette avance lorsque le choix combiné des francophones et des anglophones du Québec est dévoilé. M. Wagner, à ce chapitre, amasse 55 p.c. du vote combiné alors que M. Mulroney en recueille 29 p.c.
Le député de Saint-Hyacinthe, qui éclipse totalement M. Mulroney et se classe en tête de tous les candidats dans les Prairies, obtient de plus la faveur de 25 p.c. des délégués choisis d'office (les sénateurs, anciens candidats, députés, etc.) tandis que M. Mulroney en attire 16 p.c., M. Hellyer 14 p.c., Mme MacDonald

12 p.c. et M. Stevens, 10 p.c.
M. Brian Mulroney, pour sa part, puise sa force auprès des jeunes délégués. Le sondage révèle qu'il a l'appui de 50 p.c. des représentants universitaires et des clubs politiques étudiants. Il s'est aussi acquis les votes des délégués des provinces de l'Atlantique.
Non à Stanfield
Le chef actuel du PC, M. Robert Stanfield, serait pour sa part rapidement mis au pas par les délégués s'il revenait sur sa décision et sollicitait la faveur des congressistes.
La consultation du journal torontois démontre que 63 p.c. des délégués rejetteraient sa candidature sur-le-champ, alors que seulement 22 p.c. seraient prêts à lui accorder leur premier choix.
M. Peter Lougheed, premier ministre de l'Alberta, serait plus chanceux. Au premier tour, il recueillerait 42 p.c. des votes s'il était en lice alors que 36 p.c. des délégués continueraient d'appuyer le candidat qu'ils ont choisi au moment du sondage.
Rappelons que le congrès conservateur devrait réunir, à Ottawa, du 18 au 22 février, 2.375 délégués.

LA MÉTÉO

Une crête de haute pression continuera à dominer la plupart des régions au cours de la journée. Toutefois, une faible perturbation apportera des nuages au-dessus du sud-ouest québécois. Les températures seront au-dessus de la normale, les prochains jours. On prévoit peu de changement pour demain, sauf pour le nord-ouest où il y aura des conditions nuageuses.

à Montréal		DEMAIN	
Minimum	-22	Maximum	-12
Passages nuageux		Peu de changement	

au Québec		DEMAIN	
Minimum	-22	Maximum	-12
Passages nuageux		Peu de changement	

REGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	-30	-16	Pas. nuageux et neige locale	Peu de changement
Outaouais	-22	-12	Pas. nuageux	Peu de changement
Laurentides	-26	-15	Pas. nuageux	Peu de changement
Cantons de l'Est	-25	-12	Nuageux avec éclaircies	Pas. nuageux
Mauricie	-28	-16	Pas. nuageux	Peu de changement
Québec	-25	-15	Pas. nuageux	Peu de changement
Lac-Saint-Jean	-28	-16	Pas. nuageux	Peu de changement
Rimouski	-24	-14	Pas. nuageux	Peu de changement
Gaspésie	-24	-14	Pas. nuageux	Peu de changement
Baie-Comeau	-26	-15	Pas. nuageux	Peu de changement
Sept-Îles	-26	-15	Pas. nuageux	Peu de changement

au Canada

Colombie Britannique	Assiniboia	Ontario	Manitoba	Alberta	Ensoleillé	Ensoleillé	Ensoleillé	Ensoleillé	Ensoleillé	Ensoleillé
Vancouver	7	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Edmonton	14	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Regina	21	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Winnipeg	24	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Toronto	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Saint-Jean	18	8	8	8	8	8	8	8	8	8
Halifax	12	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Charlottetown	17	7	7	7	7	7	7	7	7	7
Saint-Jean	10	5	5	5	5	5	5	5	5	5

si vous partez...

aux États-Unis		New York		Chicago		New Orleans		Miami	
Washington	1	4	4	4	4	4	4	4	4
Boston	1	1	1	1	1	1	1	1	1

vers les capitales		Amsterdam		Londres		Stockholm		Zurich	
Athènes	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Berlin	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Bruxelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catania	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Genève	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Hong Kong	13	13	13	13	13	13	13	13	13

vers les plages		Acapulco		Bermudes		Nassau		Rio de Janeiro	
Mexico	5	21	21	21	21	21	21	21	21
Barbade	21	27	27	27	27	27	27	27	27

Leadership conservateur Les candidats ne devront pas exagérer avec l'alcool

Les candidats à la direction du Parti progressiste conservateur savent désormais qu'ils devront être respectueux les uns des autres, ne pas faire d'esclandre et ne pas exagérer en servant gratuitement de l'alcool lors du congrès, qui se déroulera à Ottawa du 19 au 22 février.
Le mémoire confidentiel remis par le comité responsable de l'ordre du jour à l'intention des 11 candidats officiels à la succession de M. Robert Stanfield, fixe par ailleurs, parfois à la seconde près, les différentes étapes du congrès.
C'est ainsi que l'on prévoit 50 secondes pour l'allocation d'ouverture du président Michael Meighen, 49 minutes pour rendre hommage à l'ancien premier ministre John Diefenbaker, 58 minutes pour le chant du cygne de M. Stanfield et 12 heures 45 minutes pour arroser officiellement le tout dans les divers appartements réservés à cet effet. Ces appartements devront par ailleurs être verrouillés durant les périodes prévues pour les discours.

mais je sollicite toutes les sources de fonds possibles et j'espère que Power Corporation fera une contribution raisonnable."
Une clarification
M. Leonard Jones, député fédéral indépendant de Moncton, de passage hier à Montréal, a tenu à clarifier sa position relativement au bilinguisme, en réitérant en même temps sa détermination de faire accepter sa candidature à la direction du Parti conservateur fédéral.
"J'ai été traité de fanatique, et c'est une allégation dénuée de tout fondement, a-t-il dit lors d'une conférence de presse. Je ne suis pas anti-français ou anti-anglais, et je ne suis pas non plus pro-français ou pro-anglais, mais je suis fier d'être un véritable Canadien."
Pour l'ancien maire de Moncton, le bilinguisme tel qu'il est mis en vigueur à l'heure actuelle au Canada est trop coûteux et ne fait que diviser le pays et sa population.

Ça coûte cher...

La querelle entre les forces de MM. Claude Wagner et Brian Mulroney, tous deux candidats au leadership du Parti progressiste conservateur fédéral, a porté hier sur des questions d'argent. M. Mulroney se voyant accusé de dépenser énormément plus que ses concurrents.
Six députés fédéraux appuyant M. Wagner, ainsi que le coordinateur de sa campagne, M. Rich Willie, ont affirmé devant les journalistes que tous les candidats avaient du mal à trouver des fonds, sauf M. Mulroney. Selon eux, l'avocat montréalais de 36 ans fait monter en flèche le coût de la campagne par un incroyable étalage de richesse.
Pour M. David Angus, coordinateur de la campagne de M. Mulroney, ces affirmations sont du dernier ridicule, de même que les rumeurs voulant que la campagne Mulroney soit généreusement subventionnée par l'important conglomérat montréalais Power Corporation.
"Cette organisation n'a encore effectué aucune contribution, a-t-il dit,

Retour à la base
Au Québec, c'est en allant à la base, c'est en obtenant l'appui de l'électeur ordinaire, que le Parti conservateur s'est reconstruit. C'est ainsi que le nombre des votes conservateurs augmente au Québec, ce qui aboutira à une augmentation du nombre des députés québécois aux Communes.
C'est ce que M. Claude Wagner a déclaré hier à Oshawa, en Ontario, devant des délégués au congrès de leadership du PC.
Le député de Saint-Hyacinthe a rappelé que les conservateurs avaient augmenté leur part du vote populaire de trois pour cent au Québec lors des dernières élections générales, et qu'ils avaient récemment défait le libéral Pierre Juneau lors d'une élection complémentaire dans Hochelaga.

en bref

Trop de publicité pour les aliments
"L'industrie alimentaire a encore un long chemin à parcourir avant que le consommateur n'en ait pour son argent avec ce qu'elle dépense en publicité."
Dans un rapport sur l'influence des dépenses publicitaires sur les prix des aliments, l'ex-Commission de surveillance du prix des produits alimentaires critique sévèrement la nature et la qualité de la publicité faite par l'industrie de l'alimentation au cours des années 1972 à 1974.
La commission reproche particulièrement aux grandes chaînes d'alimentation d'avoir tenté, au cours de cette période de hausse rapide des prix, de persuader les consommateurs du caractère avantageux de leurs prix plutôt que de fournir une information utile sur les raisons de l'instabilité des prix et les façons de la combattre.
Après avoir constaté que c'est le consommateur, et non l'industrie, qui finance la publicité, la commission demande que le secteur de l'alimentation procède à un examen minutieux de la qualité de sa publicité. D'autre part, la commission constate que les coûts de la publicité n'ont contribué que dans une faible mesure à la hausse spectaculaire des prix enregistrée au cours de cette période.

La peine capitale pour le 24 février
Le ministre de la Justice, M. Ron Basford, a confirmé hier, aux Communes, que son collègue Warren Allmand présenterait le 24 février un projet de loi concernant la peine capitale. Pour sa part, le ministre Basford doit déposer un projet de loi qui apporterait des amendements au Code criminel concernant la prévention du crime.

\$24 millions pour les emplois d'été
Le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Robert Andras, a annoncé que, cette année encore, le gouvernement fédéral, malgré les difficultés économiques de l'heure, parrainera des efforts entrepris pour trouver de l'emploi

aux étudiants au cours de l'été. Huit ministères fédéraux participent au programme de 1976 des activités et de l'emploi d'été des étudiants. Ces ministères consacreront 24 millions et les 17 programmes mis en place (dont certains sont nouveaux) devraient créer environ 12.000 emplois. En outre, quelque 109.700 étudiants participeront à des activités bénévoles.

La Loi des banques sans concentration
Le ministre des Finances, M. Donald Macdonald, a déclaré aux Communes hier que le gouvernement allait procéder à sa révision régulière de la Loi des banques sans attendre les recommandations de la commission d'enquête sur la concentration des sociétés. Le ministre, répondant à une question du député conservateur Marcel Lambert, a précisé que le gouvernement soumettrait sa nouvelle législation à ce sujet dans le courant de l'année, sous la forme d'un document de politique ou d'un projet de loi. La Loi des banques est révisée tous les 10 ans et la nouvelle législation devra être adoptée par le Parlement avant le 30 juin 1977.

La reine: Ottawa n'est pas seul
La décision d'inviter la reine Elizabeth à l'inauguration des Jeux olympiques de Montréal n'a pas été prise uniquement par les autorités fédérales. "La décision a été prise en consultation avec le Premier ministre du Québec, lequel a consulté hier le Premier ministre Trudeau, alors qu'il était invité à commenter les propos du président du CIO, lord Killanin, sur cette question. Le député créditiste de Champlain, M. René Matte, a fait état des propos du président du CIO qui aurait dit préférer que cette inauguration se fasse par le gouverneur général du Canada, M. Jules Léger.

Caucus libéral
Députés, ministres et sénateurs libéraux fédéraux se réuniront en caucus spécial, en fin de semaine, afin de discuter des politiques à venir du gouvernement. Ce type de caucus a lieu chaque année afin de permettre aux membres de discuter certaines questions plus en profondeur qu'il ne leur est permis lors des réunions hebdomadaires.

la Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE L.TÉE, 700, rue Saint-Jacques, Montréal, H3T 1V9. Seul le Presse Canadienne est autorisé à reproduire les informations de LA PRESSE, et ce, sous réserve de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction, de traduction ou de diffusion de LA PRESSE sont également réservés. Courriel de la deuxième partie: Enquête (numéro 1403). Point de retour garanti.

TARIFS D'ABONNEMENTS	INFORMATION GÉNÉRALE	285-7272
Livraison à domicile: Lundi au samedi	REDACTION	285-7076
Lundi au vendredi	EDITORIAL	285-7030
Samedi seulement	PROMOTION	285-7100
	RELATIONS DE TRAVAIL	285-7383

ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE	PETITES ANNONCES	285-7111
par courrier: 13 28 62	Commandes	285-7111
Lundi au samedi: \$18.80 \$33.60 \$87.20	de lundi au vendredi: 9h à 17h	
Lundi au vendredi: \$15.00 \$30.00 \$80.00	Pour changer ou annuler	285-7205
Samedi seulement: \$13.00 \$26.00	de lundi au vendredi: 9h à 16:30h	

GRANDES ANNONCES	285-7202
Détailants	285-7202
National, Télé-Presse, Vacances, voyages	285-7306
Carières et professions, nominations	285-7320

COMPTABILITÉ	285-6892
Grandes annonces	285-6892
Petites annonces	285-6901

Par tout genre d'abonnement, un bonjour est offert de 8h à 18h 30 (dimanche: 9h à 16h).
285-6911

A nouveau présumé innocent Morgentaler en appelle de sa suspension

par Léopold LIZOTTE

La décision du ministre fédéral de la Justice, M. Ron Basford, d'ordonner un nouveau procès pour le Dr Henry Morgentaler, va-t-elle contribuer à faire annuler la radiation d'un an prononcée contre lui trois jours plus tôt par le Comité de discipline de la Corporation professionnelle des médecins du Québec?

C'est en tout cas l'un des principaux arguments invoqués par le médecin, en inscrivait hier un appel de cette suspension auprès du Tribunal des professions, un organisme nouveau relevant de la Cour provinciale.

Me Claude-Armand Sheppard soutient en effet que cette ordonnance prescrivant une nouvelle instruction supprime la condamnation criminelle du requérant, et, partant, annule le fondement même de la décision du comité, puisque la plainte du syndic s'appuyait exclusivement sur l'article 152 du Code des professions, invoquant une condamnation criminelle. Qui n'existe plus maintenant.

En fait, il est redevenu présumé innocent selon la loi.

Trente-cinq autres raisons

Dans sa requête pour une révision de la décision rendue par Me Guy Gilbert et les Drs Isaac Tannebaum et Laurent Samson, on invoque toutefois quelque trente-cinq autres raisons pour lesquelles cette radiation, devenue "caduque" trois jours après son prononcé, devrait être révoquée.

On souligne notamment qu'en aucun temps des procédures, le syndic de la Corporation des médecins n'a reproché le moindre acte dérogatoire ou le moindre écart aux règles de la bonne médecine au Dr Morgentaler, mais que le comité en a invoqué erronément, dans son jugement, et ce après avoir refusé carrément d'être mis en présence du dossier entier du procès.

Me Sheppard reproche à ce sujet aux trois "commissaires" de s'être contredits et d'avoir bafoué eux-mêmes leurs propres décisions publiées en se faisant fournir, après les séances publiques, des copies "sélectionnées" de témoignages tendant uniquement à accabler son client. Ils limitaient ainsi leur "desir de connaître" à des parties tronquées de la preuve.

De cette façon, dit-il, Morgentaler a été condamné pour des actes qui ne lui ont pas été reprochés, et



Henry MORGENTALER

pour lesquels il n'a pas eu le loisir de se défendre. La décision rendue témoigne par le fait même d'un parti pris éhonté, et, au surplus elle est erronée quant aux opinions médicales qu'elle prétend affirmer.

La police

Revoquant les reproches formels faits au médecin, son procureur dit qu'on ne peut lui faire grief de ne pas avoir tenu à la disposition de la police des fiches dont celle-ci se serait servie pour l'incriminer et peut-être aussi inculper les centaines de médecins qui lui réfèrent constamment ces cas.

Quant à la "malpratique" médicale dont le jugement fait état, la défense invoque les nombreux témoignages de médecins (certains même appelés par la Couronne) pour affirmer que tout cela ne constitue que pseudo-reproches farfelus.

Rappelant le stage de la jeune avortée africaine à l'hôpital Victoria, Me Sheppard fait remarquer que si l'on fait grand état des traitements reçus par la jeune femme, à cette occasion, on a par contre oublié de rappeler le témoignage du chef de service de cet hôpital, qui devait déposer à l'effet que cette période d'hospitalisation avait été totalement inutile, et aurait pu être évitée, de toute façon, si la jeune fille avait pris les médicaments prescrits par le Dr Morgentaler ou consulté l'un des spécialistes dont elle avait reçu la liste.

pect médical de la question. Me André Morais s'est chargé de présenter, outre ses invités, la prochaine campagne de financement du mouvement, dont l'objectif est de \$100.000. Deux femmes, G. Landolt et T. Middleton, ont respectivement parlé de l'impact national que pourrait avoir une plus grande libéralisation de l'avortement et de la situation actuelle aux Etats-Unis.

Recommandations

Me Colas a par ailleurs suggéré que l'enfant puisse être représenté devant le comité thérapeutique (d'un hôpital où doit se faire un avortement) afin de s'assurer que toutes les dispositions de la loi seront appliquées strictement et que l'on ne permettra pas à certains médecins de faire fi de la loi en en donnant une interprétation tellement large que l'on en arrive à l'avortement sur demande.

Le Front commun formule des recommandations précises au gouvernement du Québec:

- qu'il énonce une politique de la famille suffisamment articulée et précise pour assurer le maintien et le développement de la famille québécoise;
- qu'il énonce aussi une politique nataliste pour enrayer la chute démographique qui met en danger l'avenir du groupe francophone au Canada;
- que Grosse-Secours soit intégré aux départements de gynécologie et d'obstétrique des hôpitaux;
- que le système éducatif soit adapté aux besoins de la femme et que des cours soient établis pour permettre aux femmes ayant élevé leur famille de réintégrer le marché du travail;
- que l'enfant soit protégé par une législation qui assure son développement depuis la conception jusqu'à l'âge de 16 ans.

Desjardins est toujours un homme important au "144"

par Pierre VENNAT

André "Dédé" Desjardins, l'ex-roi-let de la construction, et son acolyte Reynald Bertrand, ancien gérant d'affaires du "local 144", dont la Commission Cliche a démontré qu'il dirigeait un réseau de prêt usuraire, sont au nombre de ceux qui doivent représenter les plombiers québécois à la "convention" de l'United Association of Journeymen and Apprentices of the Plumbing and Pipe Fitting Industry of the United States and Canada, toutes dépenses payées, à Las Vegas, au Nevada.

Officiellement, ce n'est que dimanche après-midi que ces délégués doivent être choisis, lors d'une assemblée à huis clos, au local de l'union, à 7220 Hutchison.

Dependant, les noms de Desjardins et Bertrand, ainsi que ceux d'autres de leurs amis mentionnés lors des audiences de la Commission Cliche, tels Jacques Landry, Jean-Claude Bureau et Victor Pouliot (ce dernier, beau-frère de Desjardins), figurent en évidence sur une brochure intitulée "choix officiel no 1", distribuée hier dans divers points de la métropole et notamment aux bureaux de placement de l'union, rue Lajeunesse.

On y indique pour qui voter, diman-

che, dans le choix de la délégation à Las Vegas.

Précisons que ce document, portant l'étiquette syndicale, est imprimé sur un carton de qualité, en deux couleurs, et qu'il est le seul qu'on peut retrouver sur la question dans les locaux du syndicat.

Selon un groupe de syndiqués qui voudraient "nettoyer" le local 144, à la suite de la publication du Rapport Cliche, l'élection est dans le sac, le groupe des fidèles de Desjardins contrôlant le local et agissant à sa guise depuis le printemps dernier, comme si la Commission Cliche n'avait pas siégé.

Quant à la "convention" de Las Vegas, il s'agit plus d'un "party" qu'autre chose et les dépenses des délégués, aux frais du local québécois, se chiffrent à environ \$1.500 par délégué, soit plus de \$50.000 pour la délégation.

Desjardins, toujours omniprésent

Le document prouve, à ceux qui en douteraient encore, qu'André Desjardins, même s'il semble avoir quitté le métier, est toujours présent au local des plombiers.

Et ce, malgré la tutelle gouvernementale qui n'a absolument rien changé à la direction de ce local.

M. Desjardins assiste toujours aux réunions mensuelles du "144", chaque dernier lundi du mois, au local de la rue Hutchison, réunions qui attirent en moyenne quelque 400 plombiers.

Il trône toujours "sur l'estrade" et prend la parole à maintes reprises.

D'ailleurs, sur le document "choix officiel no 1" pour l'élection des délégués pour Las Vegas, son nom vient en tête de liste, avec la mention, "président de l'Association sportive du local 144".

Cette curieuse "association sportive", qui contrôle le "Club Cherrier", a en effet échappé à la tutelle gouvernementale.

Et ce malgré que le Rapport Cliche ait mentionné que "de sérieuses anomalies entourent l'acquisition, par l'Association sportive, d'un établissement de loisirs connu sous le nom de Club Cherrier" et ait signalé que 48 pages manquent aux registres comptables de l'association et qu'en l'acquisition du Club Cherrier a été permise grâce à un "prêt consenti à l'association par André Desjardins dans le cadre d'une obscure transaction."

Quant à Reynald Bertrand, il s'agit pour lui d'un "retour" sur la scène du 144 car les contestataires affirment ne pas l'avoir vu aux réunions du local depuis sa démission.

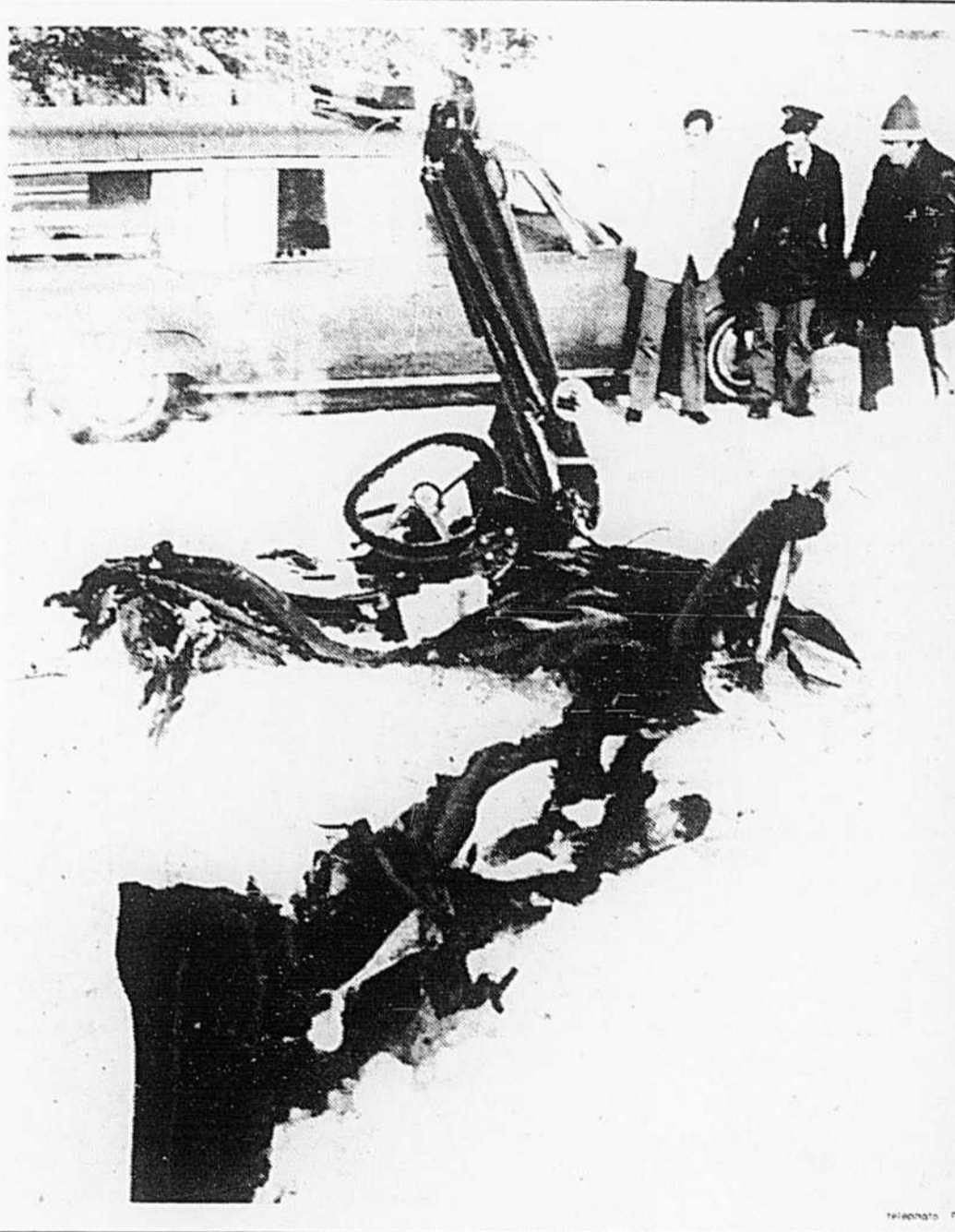


Reynald BERTRAND

Pas plus d'ailleurs que le tuteur gouvernemental Yves Ryan, à qui l'union conteste le droit d'assister aux réunions syndicales, "vu qu'il n'a pas sa carte de membre".

Terrible collision à un passage à niveau: 4 morts

Deux couples, âgés d'une soixantaine d'années, ont été tués sur le coup, hier matin, lorsque leur voiture a été happée par un train du Canadien Pacifique, à un passage à niveau du Cap-de-la-Madeleine, à 80 milles au nord-ouest de Montréal. L'automobile, affreusement déchiquetée, donne une idée de la violence du choc qui a coûté la vie à M. et Mme Philippe Saint-Louis, de Cap-de-la-Madeleine et à M. et Mme Alphonse Saint-Louis, de Trois-Rivières. Personne n'a été blessé à bord du train qui a pu poursuivre sa route jusqu'à Trois-Rivières, où le wagon de tête, endommagé, a été interchangé avec le second wagon pour le reste du trajet jusqu'à Montréal. Le passage à niveau en question a été le théâtre de plusieurs accidents par le passé: quatre personnes y avaient déjà péri en 1967, lors d'une collision similaire. Depuis, il a été muni de signaux clignotants, et une enquête a été ouverte pour déterminer les causes exactes de la tragédie.



St-Jean-de-Dieu explique qu'il n'avait plus le choix

par Claire DUTRISAC

C'est un geste désespéré qu'a posé l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu, en refusant d'hospitaliser les malades des autres secteurs, (à moins que les psychiatres des hôpitaux en cause viennent les traiter à Saint-Jean-de-Dieu même), et en fermant ses cliniques externes aux patients qui demeurent en dehors de sa zone.

"Nous sommes tout près du point où le retour en arrière serait impossible", a déclaré hier, au cours d'une entrevue, le Dr Gaston Gravel, directeur des services professionnels. Nous sommes enfermés dans un cercle vicieux qu'il faut rompre. Moins on a de psychiatres, plus on en perd sans pouvoir en recruter. Nous ne pouvons pas, dans la situation actuelle, garantir une qualité minimum de soins. Les autres hôpitaux doivent nous aider."

Le Dr Gravel, le Dr Robert Charrette, président du conseil des médecins, et le Dr Denis Lazure, directeur général, ont longuement exposé, chiffres en main, les difficultés que connaît Saint-Jean-de-Dieu. "Ici, chaque psychiatre suit une vingtaine de cas; ailleurs, la moyenne

est de cinq ou six; dans certains hôpitaux, ce chiffre va jusqu'à sept ou huit. En plus, ici, chacun s'occupe d'une centaine de cas dits à long terme. L'équivalent d'une vingtaine de psychiatres à temps plein traite 5.000 malades en clinique externe, en plus d'assurer le service de l'urgence ou, l'an dernier, 4.105 malades sont passés."

Le Dr Lazure établit un parallèle saisissant: "Nous avons, dit-il, 36 psychiatres, certains sont à temps partiel; l'équivalent, à temps plein est de 23 cliniciens. Nous avons 2.800 patients dont plus de 500 cas aigus."

"Au pavillon Prevost (l'ex-institut Albert-Prevost), les psychiatres sont au nombre de 46, soit 30 à temps plein, pour 150 patients!"

Saint-Jean-de-Dieu reçoit tous les cas qu'on ne peut ou qu'on ne veut pas garder ailleurs, soit parce qu'on n'a pas de lits, soit parce que les malades sont trop agités. "On nous envoie des cas de sénilité, de débilité qui devraient se trouver en foyers d'hébergement."

Pourquoi les psychiatres fuient-ils Saint-Jean-de-Dieu? Parce que le fardeau de la tâche est beaucoup plus lourd là qu'ailleurs. Parce qu'ailleurs, on choisit ses cas et qu'on préfère les succès rapides et spectaculaires plutôt que des résultats mitigés avec des malades psychiatriques chroniques. Parce que plus de la moitié des psychiatres du Québec bouddent totalement la pratique en milieu hospitalier. Parce que le bureau privé est plus payant — et de beaucoup — que la pratique à l'hôpital.

Un omnipraticien, à temps plein (35 heures par semaine), gagne après cinq, six ans, \$23.500. Un psychiatre, \$24.500. La vacation équivaut à une rémunération de \$20 l'heure, sans privilèges.

Une solution expérimentée

"La solution que nous préconisons, je l'ai expérimentée à l'hôpital Saint-Charles de Joliette, dit le Dr Gravel. Des médecins de Saint-Hyacinthe et de Shawinigan y venaient traiter leurs malades. Depuis l'été, Notre-Dame collabore de cette façon avec nous et ça marche bien."

Le Dr Douglas Hospital, l'établissement psychiatrique anglophone de Verdun, a adopté la même politique, en jan-

vier dernier, en enveloppant leur décision de mots différents, mais la formule ne change rien. On avertit même les hôpitaux de ne point se servir de la Cour pour introduire leurs malades au Douglas.

Le Dr Lazure a fait remarquer, à maintes reprises, qu'à Saint-Jean-de-Dieu, on ne "ferme" jamais de lits, l'été, mais que les autres hôpitaux "ferment" des lits psychiatriques.

"Ils refusent également d'assumer la post-cure des malades qu'ils ont envoyés ici. Maisonneuve les prend en charge, un an après leur congé! Et c'est une faveur qu'on nous fait!"

Quant à la présumée illégalité de la décision du conseil d'administration, le Dr Lazure s'étonne de cette accusation. "Quand les hôpitaux ferment leurs services d'urgence, est-ce de l'illégalité? Et quand ils ferment des ailes entières, des mois de temps, est-ce aussi de l'illégalité?"

Le MAS devrait, dit le Dr Lazure, prendre des mesures incitatives afin que les psychiatres reviennent à Saint-Jean-de-Dieu. La situation actuelle constitue un appel au dirigisme de l'Etat, c'est-à-dire au contingentement.

La place de Morgentaler est en prison!

— les opposants

"Notre société vit de mythes, et celui du procès par jury en est un de forte taille et dont l'affaire Morgentaler est un exemple vivant.

"J'affirme aujourd'hui que le juge en chef de la Cour supérieure n'avait aucune juridiction pour émettre une ordonnance permettant la mise en liberté du Dr Henry Morgentaler."

Voilà ce qu'a déclaré Me Emile Colas, président du comité juridique du Front commun pour le respect de la vie, à l'occasion d'une conférence de presse. L'avocat a de plus demandé au solliciteur général du Québec qu'il donne instruction à son procureur-chef de la Couronne, ou à tout représentant de son ministère dûment autorisé à cet effet de voir à ce que "le Dr Morgentaler (qui jouit présentement, selon lui, d'une liberté illégale) soit replacé là où il doit être".

Selon lui, l'affaire devra être renvoyée devant une autre Cour, "puisque'il sera très difficile, sinon impossible, de trouver à Montréal un jury indépendant, lucide et objectif après la campagne de propagande et d'empoisonnement de l'opinion publique que nous connaissons présentement en faveur de l'avortement libre".

Reprenant les thèmes favoris de son association, il a une fois de plus déclaré que "l'avortement étant la mise à mort d'un être vivant il doit demeurer dans le Code pénal".

La conférence de presse, qui ressemblait davantage à une table ronde, réunissait des personnalités diverses oeuvrant dans différentes sphères: outre Me Colas, on a entendu le Dr Philippe Antonuk, gynécologue-obstétricien, qui s'est attaché plus particulièrement à l'as-

éditorial

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration
la presse

ROGER LEMELIN
président et éditeur
JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUROIS directeur de l'information
ALBERT TREMBLAY secrétaire de la rédaction
MARCEL ADAM editorialiste en chef

Jusqu'ou doit aller l'Etat-providence?

Les onze ministres du Bien-être social (fédéral et dix provinces) ont clôturé, mercredi, leur septième réunion sur la révision de la sécurité sociale. Le représentant du fédéral, M. Marc Lalonde, a tenté de faire accepter à ses homologues provinciaux son projet de revenu garanti. Même s'il a été impossible d'en arriver à une entente formelle, de grands progrès ont été accomplis. C'est pourquoi les ministres doivent se réunir de nouveau à ce sujet au début de juin.

Le projet actuel de M. Lalonde consiste, dans ses grandes lignes, à accorder un revenu de base à tous les citoyens qui ne peuvent travailler (impotents, mères de famille nombreuse, chômeurs, etc.) et un revenu d'appoint à ceux dont le salaire sera jugé insuffisant pour subvenir aux besoins de leur famille. De plus, l'impôt sur le revenu ne s'appliquerait qu'à 70 pour cent sur le salaire de base et qu'à 35 pour cent sur le salaire d'appoint, afin de créer une incitation au travail. Par contre, M. Lalonde, contrairement à son projet précédent, a accepté de ne pas accorder de revenu d'appoint aux célibataires et aux couples sans enfant de moins de 55 ans. Le fédéral paierait la moitié du revenu de base et les deux tiers du revenu d'appoint. Un tel programme coûterait des milliards de dollars aux contribuables. Ce n'est donc pas étonnant qu'il n'ait pas fait tout de suite l'unanimité.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la plupart des pays occidentaux ont adopté de plus en plus de mesures de sécurité sociale, dont les coûts sont énormes (éducation, assurance-maladie, assurance-chômage, etc.). On peut difficilement contester le bien-fondé de ces mesures. Mais on peut se demander où on doit s'arrêter. L'Etat-providence a, en effet, non seulement des limites économiques, mais aussi des limites psychologiques. On peut alors se demander, comme le ministre du Bien-être social de l'Ontario, si un régime de revenu garanti ne favorise pas l'indolence au lieu d'être un stimulant à la productivité. Car il ne faut pas, comme certains idéalistes, se moquer de cette préoccupation concernant la productivité. C'est précisément à cause de celle-ci que tant de gens, dans le monde contemporain, peuvent rester à ne rien faire sans déperir physiquement.

Le problème se pose donc de savoir si, en accordant gratuitement le nécessaire à beaucoup de monde, on ne va pas détruire chez un trop grand nombre le mécanisme même qui a permis de créer ce niveau de vie, c'est-à-dire la lutte pour la subsistance. Il y a, en effet, une grande différence entre fournir les outils pour gagner sa vie (éducation, santé, etc.) et priver ceux à qui on a fourni ces outils de l'obligation de s'en servir. Le problème n'est plus intellectuel. L'assurance d'un re-

venu garanti équivaut, en effet, au droit au travail des pays socialistes où, faute de lutte pour l'emploi, l'absentéisme et la basse productivité sont devenus des fleaux. Voilà des réalités qui n'ont rien de théorique.

Le problème de savoir dans quelle mesure le stimulant au travail est supprimé par de trop nombreuses mesures sociales doit être résolu concrètement. D'une part il faut éviter que des mesures très coûteuses distraient des sommes trop considérables susceptibles d'être investies dans l'économie pour créer de nouveaux emplois. D'autre part, il faut éviter que les travailleurs soient trop taxés et que l'ambition d'un grand nombre d'entre eux en soit sérieusement affectée. En d'autres termes, il ne faut pas qu'un nombre croissant de citoyens se pressentent dans une semi-oisiveté aux dépens d'un nombre décroissant de travailleurs diligents qui sont la richesse d'une nation. Le problème du bien-être social a donc grandement évolué depuis une génération. La justice sociale repose sur l'égalité des chances et non sur l'égalité des revenus. On a actuellement trop tendance, sous la prémisses fallacieuse que tout égalitarisme est progressiste, à exiger des gouvernements des subventions croissantes pour de plus en plus de citoyens, mais payées par de moins en moins de contribuables.

Le ministre fédéral Lalonde a soutenu que son projet actuel de revenu garanti est moins coûteux que son projet antérieur et qu'il simplifierait le système actuel de sécurité sociale. Il n'en reste pas moins que la priorité des gouvernements doit être actuellement de relancer l'économie, de mater l'inflation, de créer des emplois, d'accroître les exportations, etc. Bref, il faut produire avant de consommer. Et dans la mesure où la production s'accroît, les problèmes de sécurité sociale décroîtront. D'ailleurs, si les divers programmes de sécurité sociale, en particulier l'assurance-chômage et les allocations familiales, étaient mieux administrés, les véritables indigents pourraient être mieux secourus. Dans cette période de chômage aigu, un grand nombre d'individus qui quittent volontairement leur emploi ne devraient pas, par exemple, recevoir de prestations. Le resquillage qui existe dans de nombreux programmes de sécurité sociale épargnerait, s'il était éliminé, des millions de dollars aux gouvernements. Mais ceux-ci n'ont pas encore pris l'initiative, par souci électoral, de changer leur complexe de Père Noël. D'autant moins qu'ils craignent d'être accusés de réactionnaires s'ils laissent entendre qu'une société de consommation est d'abord une société de production.

Ivan GUAY

bloc-notes

Un bien joli dilemme

On ne fait peut-être pas assez attention au congrès du Parti conservateur, qui doit s'ouvrir dans quelques jours. Les 2.600 délégués se choisiront un chef qui, en théorie, peut entraîner ses troupes à la conquête du pouvoir.

Etant donné que M. Michael Meighen, président du parti, avoue qu'il n'a pas encore personnellement arrêté son choix, les commentateurs indépendants sont certainement dispensés de dire à qui vont leurs préférences dans la longue liste des candidatures. Ils sont même dispensés d'avoir des préférences. Mulroney? Wagner? Joe Clarke? Paul Hellyer? Qui vivra verra.

Ceci dit, la controverse qui oppose M. Claude Wagner à M. Dalton Camp, l'architecte en quelque sorte de M. Robert Stanfield, dépasse le niveau du cancan.

Il appert, en effet, selon les dires de M. Camp, que M. Wagner n'est pas un chaud partisan du bilinguisme. Et M. Camp prétend détenir les preuves de ses allégations.

A première vue, cela ressemble à l'hérésie, étant donné que le parti est officiellement favorable au bilinguisme. Si favorable que le célèbre Jones, de Moncton, s'est vu écarté de la course à la direction du parti pour avoir défendu publiquement des positions incompatibles avec la doctrine officielle. M. Wagner va-t-il suivre Jones dans la géhenne?

Il s'agit beaucoup moins de juger que de tenter de comprendre. Or, ce qui se passe est relativement simple: aux yeux de beaucoup d'anglophones le bilinguisme n'est pas rentable. Selon cette école, qui ne manque pas de re-

crues, non seulement le bilinguisme est-il détestable, mais il coûte cher et ne rapporte rien. On attire l'attention sur ces chiffres: des dépenses de l'ordre de \$234 millions en pleine période d'inflation, dont 56 pour cent vont au Québec, cette fille distrayante mais prodigue et sott.

Dans ces conditions, il n'est pas impensable que M. Wagner, peut-être conseillé par d'autres, ait pensé qu'un aussi beau sujet de mécontentement ne doit pas rester inexploité. Après tout, l'adhésion du Parti conservateur à la doctrine du bilinguisme ne lui a rapporté aucun dividende électoral intéressant dans la province de Québec. De là à penser que les électeurs québécois ne votent pas pour des politiques mais pour un homme (M. Trudeau ayant été le principal bénéficiaire de cette mentalité) le pas est vite franchi. Si le Québec vote pour un homme, pourquoi le député de Saint-Hyacinthe ne serait-il pas cet homme?

Evidemment, la tiédeur de M. Wagner vis-à-vis du bilinguisme tourbillonne les armes de ses adversaires, qui ne manqueront pas de remarquer que le député de Saint-Hyacinthe fait le jeu du séparatisme, le PQ n'ayant jamais caché qu'à ses yeux le bilinguisme fédéral n'est bon que pour les moineaux.

On est ramené de la sorte à la question centrale: le bilinguisme officiel est-il séparable du fédéralisme officiel, et l'ensemble peut-il être rentable au Québec sans coûter quelques sacrifices douloureux au partenaire d'en face? Voilà un bien joli dilemme.

Guy CORMIER



(Photo Feature)

document

La presse est devenue trop méfiante et hostile

L'ex-sénateur de l'Arkansas J. William Fulbright, qui a présidé de 1950 à 1974 le comité sénatorial sur les Affaires étrangères, a rédigé pour le numéro novembre-décembre du périodique "Columbia Journalism Review" un long article sur les comportements de la grande presse américaine ces dernières années.

N'ayant aucun compte personnel à régler avec la presse puisqu'il eut avoir été plutôt gâté par elle durant sa carrière politique, l'ex-sénateur juge sévèrement le nouvel esprit inquisiteur qui anime la presse américaine depuis l'affaire du Watergate.

Parce que les pratiques et les moeurs journalistiques canadiennes sont sensiblement les mêmes que celles de la presse américaine et que plusieurs des observations de William Fulbright pourraient être instructives dans le contexte canadien, nous avons cru utile de traduire et de reproduire, en deux tranches, de larges extraits de ce texte d'autant plus remarquable qu'il est très rare qu'un homme politique non seulement ose critiquer la presse, mais soit en plus capable de le faire d'une manière positive et stimulante. Nous remercions M. Fulbright et le "Columbia Journalism Review" d'avoir autorisé cette reproduction.

par J. William FULBRIGHT

- 1 -

(...) Les scandales du Watergate ont soulevé une vague justifiée d'indignation publique, et justifient pleinement la détermination qu'on a d'éviter ces sortes d'abus à l'avenir. Toutefois, l'indignation morale — si justifiée soit-elle — engendre les travers qui lui sont propres, notamment la tendance à l'indignation irrépressible qui inspire le pharisaïsme et la vengeance. Mais quels que soient la cause et les antécédents, ainsi que la gravité des provocations présentes, le fait demeure que le mouvement anti-Watergate a fait naître une sorte de manie de l'inquisition tant dans la presse qu'au Congrès.

La presse s'est montrée jadis excessivement orthodoxe et peu portée à

poser des questions au gouvernement, la voilà maintenant devenue presque iconoclaste. Si jadis la presse s'est montrée excessivement déférente à l'égard du gouvernement et de ses dirigeants, elle est maintenant devenue excessivement méfiante et même hostile. Le problème n'est pas tant de savoir si telle ou telle enquête ou révélation — la plupart sinon toutes peuvent avoir leur mérite — est justifiée, mais bien plutôt de savoir s'il est souhaitable, dans la situation actuelle de nos affaires (soit après le Vietnam et Watergate), d'entretenir constamment un barrage de révélations scandaleuses. Le but recherché est visiblement d'entraîner des réformes, mais jusqu'ici, les révélations n'ont engendré que cynisme et désillusions. Tout ce qu'on a pu révéler sur la CIA ou sur

quelques pratiques électorales peut être tout à fait vrai, mais je commence à avoir le sentiment que ce ne sont pas là les sortes de vérités dont nous avons le plus besoin présentement, puisque ces vérités diffament et même risquent de tuer la nation.

Prenons l'exemple de la CIA. On sait depuis des années que le Congrès a failli à ses responsabilités en négligeant de prévoir une législation consistante susceptible d'assurer une supervision sur les activités des services secrets. Certains d'entre nous avons essayé, à quelques reprises, de persuader le Sénat d'établir un appareil de surveillance efficace, mais toujours nous ne réussissons à récolter qu'une poignée de votes. Maintenant, encouragé par une presse enthousiaste, le Sénat — ou du moins sa principale commission d'enquête — est passé de l'apathie au zèle militant, profitant de toutes les maladroites de la CIA pour annoncer son intention d'enlever à l'organisme toute possibilité de choquer ou de scandaliser le public. J'ai l'impression qu'il n'est plus nécessaire maintenant de déterrer jusqu'au moindre détail des intentions de la CIA concernant le Président Allende du Chili. Peut-être serait-ce utile — pour éveiller les gens — si le Watergate était loin derrière nous. Mais le peuple américain a été assez secoué par ce scandale. Ce qu'il veut maintenant c'est qu'on rétablisse la stabilité et la confiance. Le Sénat sait maintenant très bien ce qu'il faut faire au sujet de la CIA. Il faut une commission de surveillance en mesure de procéder d'une façon permanente, prudente et

responsable. Nous n'avons plus besoin d'autres révélations pour savoir que c'est cela qu'il faut faire. Ce qu'il faut maintenant c'est l'action du Congrès pour mettre sur pied cette nouvelle commission. Des pressions de la presse en ce sens rendraient service, mais le nouveau journalisme inquisiteur semble intéressé plutôt à dépister et à punir les malfaiteurs en leur donnant ce qu'ils méritent.

Personne ne doit recevoir ce qu'il mérite

Personnellement, je crois que personne ne doit recevoir ce qu'il mérite si l'on ne veut pas que le monde devienne un charnier. En me penchant sur la guerre du Vietnam, il ne m'est jamais venu à l'idée que le Président Johnson pût être coupable d'autre chose que d'erreurs de jugement. Il a induit le Congrès en erreur sur certaines matières, et il m'a aussi induit en erreur au sujet de l'épisode du Golfe du Tonkin en 1964. Cela m'a blessé, et je me réjouis que l'affaire ait éclaté au grand jour. Mais je n'ai jamais désiré aller plus loin qu'exposer la chose, et ce uniquement dans le but de hâter la fin de la guerre. Le Président Johnson et ses conseillers se sont tragiquement trompés concernant la guerre du Vietnam, mais aucun standard d'équité ou de véracité ne peut faire d'eux des "criminels de guerre". J'ajoute que si M. Johnson avait mis fin à la guerre en 1968, je l'aurais volontiers supporté comme candidat de mon parti pour une réélection.

Le Watergate — du moins nous l'espérons — est maintenant consigné au dossier de l'histoire, mais la réputation et le succès des reporters qui ont dévoilé le scandale de l'administration Nixon semblent avoir inspiré des légions de collègues envieux qui cherchent à se faire une réputation et une fortune en détournant d'autres scandales pour la délectation d'un public de plus en plus cynique et désenchanté. Les organes d'information semblent désormais plus fascinés par le chanteur que par la chanson. En conséquence, on insiste sur les personnalités et on passe outre aux questions politiques importantes. Il est loin d'être clair, par exemple, que l'affaire du Watergate se révélera aussi utile à l'intérêt national que les innovations extraordinaires du Président Nixon en politique étrangère. Certes, on n'a pas négligé la politique étrangère du Président Nixon, mais, dans les nouvelles, on l'a fait passer après le Watergate (...).

Où il y a scandale il y a nouvelle

Il semble que maintenant le contenu essentiel des nouvelles a trait au scandale soit collectif, politique ou personnel. Dès qu'il y a scandale, il y a nouvelle, même si l'événement n'a que fort peu de conséquence. S'il n'y a pas scandale, l'événement peut être ou ne pas être une nouvelle; cela dépend en partie, bien sûr, de son importance intrinsèque, mais à peine moins que des événements concurrents, du degré de controverse impli-

qué, ou des éléments nouveaux — entendons sur le plan révélation plutôt que sur le plan réflexion ou perspective.

La presse nationale devrait réviser ses priorités. Elle excelle à démasquer les malfaiteurs, à alerter le public au sujet des crimes ou peccadilles des personnages haut placés. Mais elle a manqué, et de beaucoup, à ses responsabilités supérieures d'éducatrice du public. A une ou deux exceptions près, comme par exemple la Radio publique nationale, les organes d'information ne rapportent que des fragments des enquêtes publiques destinées à informer la population. Une super-vedette peut toujours attirer l'attention de la presse, même avec une banalité. Un obscur professeur n'y arrive pas, même avec une idée géniale, une nouvelle introspection ou une simplification lucide d'une question complexe. Une accusation dévastatrice, une prévision irresponsable et sans fondement, ou mieux encore, une "fuite" va procurer à un membre du Congrès ou à un sénateur toute la publicité que son cœur peut désirer. Un discours sensé, la plupart du temps, est destiné à être enseveli dans les dossiers du Congrès. Un membre du personnel de la commission des Affaires étrangères est d'avis que l'organisme a eu tort de tenir en public les séances sur la détente en 1974. Si ces séances avaient été tenues à huis clos et si ensuite ses comptes rendus avaient été l'objet d'une fuite, la presse eût fait un généreux rapport de ce qui s'y est dit.

(à suivre)

Margaret, vue d'ici

"Pour une fois
qu'une Anglaise
se dégèle..."

par Lily TASSO

Dévidement, notre province n'est pas comme les autres. Les désormais célèbres incartades de Madame Trudeau, qui ont scandalisé les anglophones du pays, lui gagnent justement le cœur des Québécois, conquis par sa spontanéité, sa jeunesse et son charme.

Si Margaret a pleuré en entendant les reproches que lui adressaient les auditeurs d'une "ligne ouverte" à Ottawa, les commentaires chaleureux et flatteurs qui pleuvaient hier au "Point du Jour" de CKAC, secheront ses larmes.

On l'a comparée à Sissi qui a séduit les sujets de son mari, l'empereur d'Autriche et de Hongrie, par ses initiatives hors protocole. On a vu en elle un futur premier ministre. On a trouvé qu'elle a su attirer la sympathie des gens dans chaque pays où les Trudeau étaient en visite officielle. Bref, on n'a pas tari d'éloges à son sujet et on ne s'est pas privé de critiquer "ces gens guidés et compliqués que la jalousie ronge", qui ont trouvé à redire.

"Quelle sache donc qu'ici, au Québec, on a évolué plus que ça, on comprend la jeunesse", a déclaré une sexagénaire attendrie.

"Le protocole est lourd à porter pour une femme de 20 ans".

"Je suis d'accord avec Margaret; elle a évidemment manqué au protocole, mais je ne vois pas pourquoi on devrait faire tant d'histoires", estime une autre.

Plusieurs étaient du même avis, parmi les quelque vingt auditeurs — quatre ou cinq hommes et 15 femmes — qui ont pris la parole durant cette émission quotidienne animée par Pierre Pascou, et à laquelle participait le journaliste Jean Rivard, témoin du voyage des Trudeau en Amérique latine.

Comment ces Québécois perçoivent-ils l'épouse du Premier ministre? Voici le portrait qu'ils dessinent d'elle: Un homme: "Margaret est fraîche, simple, elle s'intéresse à tout le monde". Des femmes: "Elle est sincère, amicale, char-

mante... elle est très maternelle... c'est une grande dame; elle sait qu'une femme de premier ministre doit aller jusqu'au bout... elle a une attitude positive... un côté enfant... elle est favorisée, choyée, instruite".

Petite chanson, grands échos

Que disent-ils de la fameuse chanson qui lui a attiré les blâmes des anglophones? Un célibataire: "C'est très beau, je ne vois rien d'autre qu'un toast... Une femme: "Pour une fois qu'une Anglaise se dégèle, c'est bon; il faut que les hommes comprennent que le droit de parole, c'est pour la femme aussi". Un autre: "Aimez-vous mieux une femme comme ça, émancipée, ou une "Bunnie" sur patins servant des hamburgers?"

Il y en a qui n'étaient pas "tellement d'accord". Pour une auditrice, la chanson dédiée à Mme Perez est un geste enfantin, "comme le compliment qu'on récite devant l'inspecteur le jour où il fait la tournée des classes".

Une auditrice, qui désapprouve le geste, pense qu'on aurait dû prévoir la chanson au protocole! Craignant toutefois d'être assimilée aux anglophones d'Ottawa, elle s'empresse d'ajouter: "Margaret ne nous fait pas honte".

Dans tout ce concert sympathique, une seule note vraiment hostile, venant d'une femme pour qui Margaret est "malheureusement une grande malade, étrange et changeant souvent d'idée. N'a-t-elle pas déjà déclaré qu'elle désirait seulement des enfants et la tranquillité?"

Beaucoup d'auditeurs, "d'accord à 100%" avec la jeune femme, ne voient pas pourquoi elle resterait dans l'ombre. Un célibataire, notamment, estime que l'Année de la femme qui vient de se terminer, doit marquer quelque chose. "Quand elle pense à elle-même en tant que femme, elle pense à toutes les femmes", soutient, de son côté, une Québécoise.

Les contrôleurs: menace de grève à cause du bilinguisme

par Daniel MARSOLAIS

Le refus des aiguilleurs du ciel de retirer de leur projet de convention collective deux clauses dites "anti-bilinguisme" a provoqué, hier, la rupture des négociations entre l'Association canadienne des contrôleurs aériens (CATCA) et le Conseil fédéral du Trésor et, selon une source syndicale, on envisage même de recourir à la grève afin de restreindre l'implantation du bilinguisme (ou plutôt l'usage du français) dans les aéroports du Québec.

L'Association canadienne des contrôleurs aériens, qui regroupe quelque 2.200 aiguilleurs à travers le pays, amorce donc à rebours la lutte qu'ont menée en décembre les 500 contrôleurs québécois qui demandaient, eux, l'implantation graduelle du bilinguisme dans les communications sol-sol et sol-air, au Québec.

On se rappellera qu'en décembre, deux contrôleurs québécois avaient été suspendus pour avoir conversé en français dans l'exercice de leurs fonctions.

Le débat public qui devait suivre s'est rapidement transporté à la Chambre des communes où une bonne partie de la députation francophone a vivement protesté contre les sanctions prises à l'endroit des

contrôleurs. Peu après, à la suite de rencontres entre le ministre des Transports Otto Lang et des représentants de l'Association des gens de l'air du Québec, le ministre des Transports rendit public le programme de bilinguisme dans l'aviation civile québécoise, en dévolant l'échéancier prévu pour l'utilisation du bilinguisme dans le ciel québécois, lequel s'échelonne sur plusieurs mois, voire des années.

Ce dernier programme était en partie basé sur l'expérience menée depuis 18 mois dans cinq aéroports du Québec (Québec, Saint-Honoré (près de Chicoutimi), Sept-Îles, Saint-Jean et Baie-Bonneau) où les contrôleurs étaient autorisés à communiquer en français pour guider les pilotes volant à vue.

L'Association canadienne des contrôleurs aériens de même que l'Association canadienne des pilotes de ligne ont toujours vu d'un mauvais oeil l'apparition d'une langue autre que l'anglais dans les communications aériennes au Canada (et surtout au Québec). Les pilotes ont même voté la grève l'année dernière pour faire pression auprès du gouvernement, et n'eût été d'une injonction interlocutoire obtenue par Air Canada, ils auraient mis leur projet à exécution.

On sait que les deux associations avancent que l'usage du français dans les communications constitue une menace pour la sécurité aérienne.

Vers la désaffiliation

Cette fois-ci, c'est l'Association canadienne des contrôleurs aériens qui recède, au mépris d'un cinquième de ses membres, lesquels d'ailleurs s'orientent de plus en plus vers une désaffiliation de leur organisation nationale.

À la différence des pilotes de ligne, les contrôleurs aériens ont l'avantage d'être en période de négociations avec le gouvernement fédéral. Ce cadre juridique leur permet donc d'user de leur droit de grève dans le cas où leurs demandes ne seraient pas satisfaites. En refusant, ainsi que le demandait le Conseil du Trésor, de retirer leurs clauses "anti-bilinguisme", les contrôleurs aériens viennent de relancer le débat. Mais, cette fois, ils y vont avec des gants de boxe. Cette question, semble-t-il, est de toute première importance pour les contrôleurs puisque sur le plan monétaire ils ont accepté de réduire leurs demandes afin de les rendre conformes aux directives de la Commission anti-inflation.

Le détecteur
de mensonge
à l'usine?

La Confédération des syndicats nationaux a décidé d'intenter des poursuites pour intimidation à deux contremaîtres de la compagnie Firestone de Joliette et à trois agents des services de sécurité Garda Liée, en contrat depuis peu avec cette entreprise.

Cette mesure fait suite à la convocation, jeudi dernier, de quatre employés dans les bureaux de la compagnie, où, selon la CSN, on a tenté de les soumettre à un interrogatoire en utilisant le détecteur de mensonge. Les agents de sécurité auraient tenté au moyen de menaces de suspension ou de congédiement, de forcer les employés à s'exécuter, ce que l'un d'eux aurait finalement fait. Les trois employés ont été suspendus.

Le syndicat rejette les allégations de la compagnie, selon lesquelles elle avait agi à la suite de plaintes de clients émanant d'actes de sabotage de certains employés. M. Roger Pelletier, conseiller technique du syndicat, a affirmé que Firestone "cherchait un responsable de la mauvaise qualité de ses pneus radiaux, dénoncée à plusieurs reprises dans les journaux et à la télévision".

HAUSSE

(SUITE DE LA PAGE A 1)

d'inflation galopante, il pourrait exercer un leadership significatif et agir de façon notable pour relancer l'économie sur la bonne voie, affirmant des porte-parole autorisés.

Car malgré la noirceur des prévisions, il est quand même possible, à la lumière des événements récents et en utilisant les équations économiques utilisées par les comptables gouvernementaux, de tracer un portrait de dépenses et des revenus prévisibles du gouvernement pour l'exercice 1976-1977.

Le ministre des Finances, qui est également président du Conseil du trésor, a déclaré récemment qu'il comptait maintenir les dépenses gouvernementales au même taux que le produit national brut (PNB).

Les dépenses

La conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances a fait ressortir que les gouvernements prévoient une croissance du PNB de l'ordre de 9 p. cent en 1976.

Or, si on applique ce pourcentage au budget global du Québec, le gouvernement devrait augmenter ses dépenses de \$783 millions lors du prochain exercice si M. Garneau maintient son engagement. Ainsi, son budget s'éleverait à \$9,5 milliards.

S'il est possible de prévoir les dépenses, il est également possible d'évaluer les revenus que le gouvernement compte percevoir. Les comptables québécois utilisent avec un certain succès un taux d'élasticité de 1,3 p. cent dans leurs prévisions.

Les revenus

Si l'on multiplie le taux d'augmentation du PNB (9 p. cent) par 1,3, les revenus de la province augmenteraient de 11,7 p. cent, progressant ainsi de \$945 millions pour marquer plus de \$9 milliards.

Ainsi, le déficit budgétaire du gouvernement ne serait que de l'ordre de \$500 millions pour le prochain exercice comparativement à \$657 millions pour l'année fiscale 1975-1976.

Il existe une équation nouvelle utilisée par Québec: le ministère des Transports investit dans les infrastructures routières l'équivalent du déficit budgétaire.

Il s'agit là d'actifs sur lesquels le gouvernement peut emprunter. Or, cette règle sera appliquée cette année si l'on en croit les indiscrétions que le titulaire du ministère

des Transports, M. Raymond Mailloux, a faites le 30 janvier dernier.

M. Mailloux a déclaré que le budget de son ministère dépassera \$1 milliard lors du prochain exercice et qu'une somme de \$500 millions sera affectée aux immobilisations.

La logique

Si l'on poursuit le même raisonnement, Québec pourrait facilement maintenir ou encore augmenter son programme d'emprunt, qui était de \$1,043 milliard pour la présente année fiscale du gouvernement.

Québec emprunte pour financer son déficit, rembourser sa dette, effectuer des prêts aux sociétés d'État ou aux municipalités et réaliser des placements.

Au cours des deux dernières années, le gouvernement a financé près de la moitié de ses investissements à même les revenus courants plutôt que d'étaler le financement de ses immobilisations dans le temps.

En guise d'exemple, signalons que pour l'exercice qui se terminera le 31 mars prochain, Québec aura payé \$210 millions à même ses revenus ordinaires pour son programme d'immobilisations de l'ordre de \$500 millions.

Il serait normal que Québec finance de pareils investissements au moyen d'emprunts à long terme.

Les pressions

Mais jusqu'à maintenant, le gouvernement s'est refusé à le faire afin d'alléger les pressions qui s'exercent sur les marchés des capitaux auxquels il doit faire appel pour les grands projets comme ceux de l'Hydro-Québec, la Bale James, sans oublier les besoins des municipalités, des commissions scolaires, des universités et de l'entreprise privée.

Or, si l'Hydro-Québec réalise avec succès l'emprunt milliardaire record sur le marché américain, Québec pourrait se sentir plus à l'aise en vue de solliciter de façon plus importante les marchés financiers.

Dans ce contexte, Québec aurait mauvaise grâce d'augmenter le fardeau fiscal des Québécois. Depuis de nombreuses années, le gouvernement cherche à devenir plus concurrentiel avec les autres contribuables canadiens. On sait que la décision d'Ottawa d'indexer la table d'impôt au coût de la vie fait bénéficier en fait les Canadiens résidant dans les autres provinces d'une réduction automatique d'im-

AVEC AMTRAK, VOUS ÊTES SUR LA BONNE VOIE.

Amtrak vous amène vers 450 villes et plus aux États-Unis.



Chaque jour, Amtrak a deux trains partant de la Gare Centrale ou de la Gare Windsor à destination de plus de 450 villes des États-Unis.

Pour obtenir des renseignements ou pour réserver, appelez au (514) 877-6550 ou adressez-vous à un agent de voyages.

Si l'automobile ou l'avion vous ennuit, prenez Amtrak et relaxez!



Ça va bon train

Gare Centrale/Gare Windsor

La télé française de Vancouver et le rejet du "National Dream"

par André BELIVEAU
envoyé spécial de LA PRESSE

VANCOUVER était dans un état de choc mercredi. Extérieurement, rien n'y paraissait. Les haies et les arbustes étaient tout aussi disciplinés qu'à l'accoutumée. Les hommes avaient les cheveux aussi bien taillés. Les pelotons des coins de rue attendaient tout aussi placidement que d'habitude le feu vert qui leur permettrait de s'engager sur la chaussée. Les Rocheuses veillaient encore sur la baie ensoleillée. Tout, apparemment, était calme et beau.

Mais quand on parlait de télévision devant les gens, là, les familles s'agitaient! On s'animait, on se fâchait, on ricanait, on s'étonnait. Tout le monde avait une opinion, et tout le monde voulait l'exprimer.

J'ai fait le test. J'ai interrogé les passants dans la rue. J'ai téléphoné à des représentants d'associations, à des personnes mêlées au petit monde de la radiodiffusion. Et j'en suis venu à la conclusion que les habitants de Vancouver doivent sûrement être les plus farouches télémaniques de la terre.

Après la fiévreuse campagne des dernières semaines à propos du projet d'implantation de la télévision française, et ces journées fort animées de lundi et de mardi où le Conseil de la radio-télévision canadienne en a entendu des vertes et des pas mûres et a décidé de plier bagages, la retraite précipitée du Conseil en réaction à un jugement de la Cour fédérale a laissé tout le monde pantoufles.

Dans les deux quotidiens de Vancouver, le "Sun" et le "Province", j'ai comploté dans la seule journée de mercredi pas moins de neuf titres consacrés à cette question: sept articles et deux lettres de lecteurs. L'une des lettres portait la signature de quatre députés fédéraux de la région, favorables, ceux-là au projet de télévision française — contrairement à la majorité de leurs collègues qui étaient venus dénoncer le projet devant le CRTC lundi.

Ni racisme, ni fanatisme

Ce sont d'ailleurs ces derniers — tous des conservateurs, sauf la libérale Simma Holt — qui avaient dirigé la croisade contre la télévision française, surchauffés les "hot lines" radiophoniques, fait signer de multiples pétitions, promis de transporter les protestataires en autobus, etc.

Au terme de leur campagne, ils ont pu déposer devant le CRTC des dizaines de milliers de signatures de citoyens s'opposant à la création de la station projetée. Le député John Reynolds, principal organisateur de Claude Wagner en Colombie-Britannique, en a remis à lui seul 26.000. Un autre stock en contenait, affirme-t-on, plus de 116.000.

M. Reynolds et sa collègue Semma Holt, en particulier, se sont vivement défendus contre les accusations de racisme et de fanatisme que leur a valu leur action en divers milieux, soutenant que leur opposition s'appuyait en substance sur les trois motifs suivants:

- 1) En cette période d'austérité et de lutte contre l'inflation, il est tout à fait contre-indiqué de permettre à Radio-Canada de dépenser une fortune pour créer une nouvelle station dont personne ne voudrait.
- 2) La venue de cette station française entraînerait la disparition de l'une des trois grandes chaînes américaines, ce qui serait contraire au désir de la majorité de la population et donc au principe sacré du libre choix.
- 3) La faiblesse numérique de la colonie francophone de Vancouver ne justifie pas de telles sacrifices.

Ces arguments, appuyés sur des chiffres et des faits souvent fallacieux, ont reçu un écho considéra-

ble au sein de la population. Surtout le deuxième.

Il suffisait de répéter

La télévision américaine est en effet très populaire ici. Elle récolte 50 p. cent de la cote d'écoute totale. Plusieurs manifestent par ailleurs un souverain mépris à l'é-

Une erreur

gard des émissions des réseaux canadiens CBC et CTV, auxquels ils reprochent d'être contrôlés depuis Toronto. Et de ne présenter à peu près que des "platitudes" — à part évidemment les très nombreuses émissions américaines qu'ils retransmettent.

Dans ces conditions, il suffisait de répéter que la CBC et le CRTC s'apprêteraient à "dépenser en pleine période d'austérité \$2,7 millions de nos taxes afin de donner à 0,6 p. cent de la population une station de télévision française qui remplacerait l'une des grandes chaînes américaines" pour susciter une grande colère populaire.

C'est ce qu'on a fait. Et on a réussi. Au moins auprès d'un segment important de la population. Parce qu'à côté des esprits qui ont cédé à la surchauffe, à côté aussi des francophones qui se sont débattus dans cette tourmente comme seuls savent le faire les chats qu'on noie, d'autres voix se sont élevées pour réclamer, elles, la réalisation du projet: des journalistes, quelques politiciens, et beaucoup de simples citoyens inquiets de voir se détériorer le climat, soucieux de reconnaître à leurs voisins des droits qui leur sont accordés par les lois du pays et désireux d'enrichir leur propre vie culturelle en se donnant la possibilité de puiser à une autre source que les sources traditionnelles.

"The damn frogs have won again!"

À l'analyse, il semble bien qu'en dépit de la clameur de ces dernières semaines, ce sont ces voix plus modérées et plus libérales qui l'emporteront. Que, comme je l'ai lu dans le "Sun" hier, "the damn frogs have won again!" Et que Vancouver aura sa télévision française.

Le projet de Radio-Canada n'a en effet rien de bien sorcier. Et les arguments qu'on lui oppose ne résistent guère à l'examen, du moins si on les considère dans la perspective des lois et des principes qui sous-tendent l'existence même de ce pays artificiel qu'on appelle le Canada.

Il ne s'agit en somme que de prolonger au-delà des Rocheuses un réseau de télévision qui s'étend déjà jusqu'à Edmonton, en Alberta. Fait à remarquer, les 20.000 Canadiens français de la région de Vancouver constituent actuellement le plus fort groupe de citoyens appartenant à l'une des deux races fondatrices à n'être pas encore desservi dans sa langue maternelle. Et la Colombie-Britannique est la seule province à ne pas avoir encore la télévision française — à l'exception de la Saskatchewan, qui l'aura dans quelques mois.

La Loi sur la radiodiffusion de 1968 stipule que Radio-Canada doit fournir des services complets de télévision, dans les deux langues, à tous les citoyens canadiens, au fur et à mesure que les fonds deviennent disponibles.

Comment justifier Chicoutimi? Il y a deux ans, le parlement fédéral approuvait le Plan accéléré de rayonnement de Radio-Canada,

qui prévoyait l'expansion des services de télévision de la Société, dans leur langue maternelle, à toutes les communautés anglaises ou françaises de plus de 500 habitants.

C'est en vertu de ce plan, par exemple, que Radio-Canada entend — en dépit de l'opposition de beaucoup de francophones — implanter sous peu une station de télévision anglaise à Chicoutimi pour desservir les quelque 6.000 anglophones de la région.

"Si notre demande pour Vancouver (était rejetée, m'a déclaré à ce propos M. Raymond David, vice-président et directeur général de la radiodiffusion française de Radio-Canada, c'est tout notre Plan accéléré de rayonnement qui serait remis en question. Comment pourrions-nous en effet justifier alors la station anglaise de Chicoutimi?"

Des coûts normaux

L'argument financier invoqué par les opposants de Vancouver ne tient guère davantage.

Les budgets nécessaires ont déjà été votés. Radio-Canada, qui est chargée de les administrer, est maîtresse de sa planification. Or, elle estime que le moment est venu et qu'il lui est financièrement et matériellement possible de doubler son service anglais d'un service français à Vancouver.

Compte tenu des frais qui seront partagés entre les deux services, l'opération devrait coûter \$2,4 millions en immobilisations et \$0,8 million en frais d'exploitation pour la première année, ce qui s'inscrit dans des normes acceptables pour un tel projet.

L'identification américaine

Reste la fameuse question de la disparition d'une chaîne américaine des écrans de Vancouver. Il semble qu'à ce propos on ait agité beaucoup de vent pour pas grand chose.

Selon les experts de Radio-Canada et du CRTC que j'ai consultés, il n'est pas du tout certain que la venue de la future station entraînera automatiquement l'élimination d'un canal américain.

Ce que Radio-Canada demande, c'est une fréquence sur la bande UHF. Il y en a de disponibles.

L'inclusion de sa programmation sur le câble, qui sera probablement exigée par le CRTC en vertu du principe selon lequel les stations locales ont priorité sur les stations étrangères, entraînera sans doute un chambardement des canaux, mais pas nécessairement l'élimination de l'un d'eux.

Et quand cela serait, notent certaines des personnes qui ont soumis des suggestions, il y aurait moyen de faire sauter un canal sans priver la population des émissions auxquelles elle est habituée, puisque plusieurs de ces émissions se doublent.

Sans compter que CTV et CBC, à elles seules, diffusent déjà 40 des 50 émissions américaines les plus populaires. La presque totalité de la programmation de l'une des chaînes américaines est diffusée simultanément sur deux canaux. Certaines émissions, comme "Rhoda" et "All in the Family", sont même diffusées simultanément sur trois canaux.

Des choses fort laides

Alors? Alors, il est évident que Vancouver ne risque pas de perdre sa chère télévision américaine. Et que tout ce fla-fla au sujet de la télévision française a ses sources ailleurs: dans l'ignorance des uns et la démagogie des autres, si on veut s'en tenir à cela.

Et si on veut aller plus loin, il faudra alors parler de choses fort laides comme le sentiment anti-français, la méfiance à l'égard du French Power et de tout ce qui vient de l'Est, à l'égard du bilinguisme, à l'égard de la CBC et du CRTC, de Trudeau, d'Ottawa et de la bureaucratie, des lois fédérales et de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, et, partant, du Canada et du "National Dream" qui en constitue la mamelle. Cela s'appelle "séparatisme".

Les nouveaux règlements d'aide sociale On n'humanise pas, on bureaucratise...

Une analyse
de Nicole BEAUCHAMP

À FIN de paver la voie à la nouvelle réglementation d'aide sociale, le ministère des Affaires sociales a huilé sa grosse machine bureaucratique. L'opération s'appelle "procédure de gestion pour implantation progressive immédiate"...

"L'aménagement des bureaux locaux doit favoriser au plus haut point la relation d'aide avec les bénéficiaires, faciliter les communications et souligner le caractère humain des services dispensés."

La leçon se lit comme suit: "L'objectif de base est celui d'offrir aux requérants des services complets répondant à leurs besoins et respectant leur autonomie."

Une avalanche de paperasse

Allons-y voir de quelles fibres se tisse cette philosophie humaniste.

D'abord, la hiérarchie du bureau local de bien-être est ni plus ni moins une filière de contrôle. Les agents d'aide sociale font directement affaire avec les assistés sociaux. Au-dessus d'eux, le chef d'unité. Il lui incombe de: "distribuer, coordonner, vérifier le travail des agents, prendre les mesures nécessaires pour que soient corrigées ou rajustées les situations qui l'exigent notamment les trop payés, transmettre quotidiennement à u chef du bureau local le rapport des activités de la veille ainsi que celui des répliques-erreurs (référence à l'ordinateur)..."

Le chef de bureau qui régit sur ce petit monde doit: "effectuer les contrôles nécessaires pour assurer l'application adéquate de la loi, éviter ou corriger les erreurs et irrégularités ou fraudes" etc.

Au-dessus de lui, le directeur du bureau régional surveille l'action du bureau local, s'assure qu'elle est assujettie à un contrôle satisfaisant.

Bref, presque tout le monde a un subalterne à surveiller. Les officiers de bien-être se métamorphosent en sbires de l'aide sociale! En plus des formulaires destinés aux assistés sociaux eux-mêmes, diverses formules de gestion interne

(toutes codifiées) viennent saturer la circulation des paperasses.

"Elles protègent le personnel contre ses propres erreurs, les risques de manipulations extérieures et les tentations de fraudes. Elles fournissent la preuve que les déboursés sont conformes aux dispositions de la loi et aux situations réelles des bénéficiaires."

Devant une administration qui se croit blindée contre les erreurs, comment un assisté social peut-il se défendre? Le règlement stipule de façon dérisoire: "Dans la mesure où preuve satisfaisante existe du droit à l'aide, une demande ne doit pas être refusée pour un vice de forme ou une irrégularité de procédure qui n'influe pas sur ce droit ou sur sa valeur."

Si un assisté social se sent lésé par la réponse à sa demande d'aide sociale, il peut exiger une révision au bureau régional. Il y a fort à parier que le directeur de cette instance ne dédiera pas le bureau local. La protection des droits des assistés sociaux se heurte à celle des fonctionnaires.

Le bureau local pourra toujours brandir à l'appui de ses décisions les "fiches d'évaluation du client". Voici quelques perles d'arbitraire qui s'en dégagent:

"Le problème se situe au niveau du comportement ou des attitudes, des capacités personnelles." "La situation économique est compliquée par: le comportement personnel qui occasionne des problèmes, l'irresponsabilité du père ou de la mère, ex-détenu, ex-patient psychiatrique, immigrants, etc." Et la cerise sur le gâteau: "le rejet des valeurs relatives"...

L'autonomie dirigée!

Quant au respect de l'autonomie, il ressemble à un vœu pieux.

La demande d'aide sociale — dit encore la réglementation — fait l'objet entre autres de "considérations pertinentes à la mise en oeuvre d'un plan de relèvement".

"Le plan de relèvement est une sorte de contrat entre l'agent d'aide sociale et le bénéficiaire, par lequel les parties s'engagent à collaborer pour résoudre la "situation-problème de ce dernier." Quand on sait que l'aide sociale peut devenir conditionnelle aux mesures de ce fameux plan, la collaboration de l'assisté social prend un autre sens. Il n'a qu'à bien se tenir.

Ces plans de relèvement s'attachent à quatre points: élaboration et gestion du budget familial; endettement; consommation; problèmes relatifs au capital; retour au travail. Les fonctionnaires ont fixé pour chaque étape des "objectifs, moyens, démarches, modalités, résultats attendus."

Voici quelques exemples de ces programmes à caractère humain.

En première étape de la gestion du budget familial, on note: "Résultats attendus: aider le client à percevoir sa situation de façon réaliste. (...) S'il y a lieu utiliser son anxiété pour le motiver à poursuivre sa démarche."

Le plan de retour au travail. "Résultats attendus: aider le client à prendre conscience de sa situation de chômeur et des ressources personnelles ou extérieures dont il dispose pour s'en sortir."

Sous des dehors gentils, ce programme pourra toujours servir d'outil pour prouver que l'assisté social a refusé un emploi. En ce cas, il s'attire des coupures de prestation. Le bureau régional qui enferme les décisions en ce sens du bureau local, n'hésitera pas longtemps.

Bien sûr les règlements prévoient des mécanismes de révision et d'appel. Est-ce en multipliant les démarches fastidieuses qu'on humanise l'aide sociale?

D'autres subtilités entachent le respect de l'autonomie, voire de la dignité des assistés sociaux. Si un chef de famille gère mal ses revenus ou si un plan de relèvement le prescrit, l'administration du cheques sociale est confiée à un fiduciaire.

Si un chef de famille refuse ou abandonne un emploi, il perd son titre de chef et la prestation est emise au nom d'un autre membre de la famille.

Quant aux emprunts que les assistés sociaux pourront contracter auprès des caisses populaires, s'ils ne respectent pas les échéances de remboursement, le ministère pourra déduire ces remboursements dus de la prestation d'aide sociale.

Pourtant, il y a deux ans, le ministre Claude Forget clamait ses préceptes politiques: "mettre l'accent sur la qualité et l'humanisation des services", "considérer les assistés sociaux comme des citoyens à part entière et faire en sorte que cesse toute discrimination à leur endroit".

— FIN —



Cette famille compte huit enfants. La misère les traque suffisamment. Point ne sera besoin aux bureaux de bien-être "d'utiliser son anxiété pour la motiver à poursuivre ses démarches" pour s'en sortir...

vosre horoscope

LES ENFANTS NES CE JOUR auront une pointe de paresse et ils oscilleront perpétuellement dans leur recherche de l'équilibre et manqueront d'initiative. Ils auront donc besoin d'un partenaire solide, qu'ils pourront prendre comme tête de Turc, en rejetant sur lui les fautes et les erreurs commises.

♈ DU 21 MARS AU 20 AVRIL
♉ DU 21 AVRIL AU 20 MAI

Un homme de loi pourrait se manifester, ne prenez aucune décision sans consulter

vosre associé, il pourrait vous en coûter cher. Sur le plan sentimental, ne courez pas deux lieues à la fois, c'est un jeu dangereux. Ménagez le système nerveux.

♊ DU 21 MAI AU 20 JUIN
♋ DU 21 JUIN AU 20 JUILLET

Très bonne journée pour les affaires, tout dépend de vous, de votre esprit créatif, vos supérieurs pensent un bien énorme de vous. Vous serez tenté de courir le gibier, pensez à l'être aimé, vous risquez de causer un malheur.

♌ DU 21 MAI AU 20 JUIN
♍ DU 21 JUIN AU 20 JUILLET

Vous aurez la chance moutre d'une belle revanche

envers certains collègues qui vous ont causé des embarras. En famille, on s'énerve, prenez les choses calmement, tout peut se régler par le dialogue. Il y a une chose qu'on n'avouera sûrement pas.

♎ DU 21 JUILLET AU 20 AOUT
♏ DU 21 AOUT AU 20 SEPTEMBRE

Bons influx pour ceux qui s'occupent de mécanique. Attendez-vous à une déclaration d'amour, en soirée, évitez-vous toute émotion. Des rencontres ou des visites amèneront une animation considérable. On notera des ironies qui, du reste, tomberont à plat.

♐ DU 21 SEPTEMBRE AU 20 OCTOBRE
♑ DU 21 OCTOBRE AU 20 NOVEMBRE

Ne vous complexez pas sorti du pétrin, une complication surgira au dernier moment. Côté sentimental: on n'est pas toujours aimé par qui on veut. Risques de surmenage en fin d'après-midi, vous tiendrez très bien le coup.

♒ DU 21 NOVEMBRE AU 20 DECEMBRE
♓ DU 21 DECEMBRE AU 20 JANVIER

Faites preuve de méthode pour éviter de gaspiller un temps précieux. Votre intuition vous aidera à résoudre un problème épineux. Ne presumez pas de vos moyens et ne faites pas de promesses inconsidérées.

♈ DU 21 JANVIER AU 20 FEVRIER

Sachez profiter d'une occasion intéressante dans le domaine du travail. Optez pour

des réalisations rapides et expéditives. Mettez votre intuition au service de vos aspirations professionnelles.

♉ DU 21 FEVRIER AU 20 MARS

(Suite en page A 10)

SOLDE D'HIVER

<p>CHAUSSURES D'APPARAT POUR DAMES</p> <p>Selby White Cross Florsheim etc.</p> <p>Rabais de 25%</p>	<p>NATURALIZER</p> <p>Pr. cour. \$25 à \$28</p> <p>PRIX SPECIAL \$16.99</p> <p>2 paires \$32</p>
<p>CHAUSSURES POUR HOMMES</p> <p>Rorshelm Hart Nun-Bush Gale Jarman Padwin</p> <p>Rabais de 25%</p>	<p>PRIX SPECIAL WALLABEES</p> <p>Hommes et dames</p> <p>\$37</p> <p>Liquidation!</p>
<p>CHAUSSURES POUR ENFANTS</p> <p>L'UNIQUE SOULIER MURRAY A BOUT DE FORME NATURELLE</p> <p>Inégale pour le confort et le prix</p> <p>Moule selon la forme précise du pied, un support et un confort presque imaginables SEULEMENT CHEZ...</p> <p>NOUS DISPOSONS D'UN PERSONNEL EXPERIMENTE QUI VOUS OFFRIRA UNE CHAUSSURE QUI VOUS VA BIEN</p> <p>5335, ch. QUEEN MARY - 484-7778 STATIONNEMENT GRATUIT à l'arrière</p>	<p>BOTTINES D'HIVER</p> <p>Hommes et dames</p> <p>Clarks Pajar Tyrol Contour Joyce Morland</p> <p>Rabais de 25%</p>

DES ECONOMIES ET ENCORE DES ECONOMIES

chez **LES SPECIALISTES DE LA CHAUSSURE**

à tout oiseau son nid est beau...

la

VENTE

décor-maison commence aujourd'hui!

BON NOMBRE D'ARTICLES À PRIX SPECIAUX

Ogilvy Centre-ville · Fairview · Anjou

♊ DU 21 SEPTEMBRE AU 20 OCTOBRE

BALANCE
Vouloir régler tout à l'amiable ne vous réussira guère. Ne complexez pas sur vous-même pour arranger ce qui ne va pas. Ne faites pas subir à votre famille les frais de vos contrariétés professionnelles.

♋ DU 21 OCTOBRE AU 20 NOVEMBRE

SCORPION
Vos ennuis viendront essentiellement de votre négligence. Ne cédez pas à la paresse, seuls les efforts soutenus seront payants. Efforcez-vous de vous adapter aux circonstances quelles qu'elles soient.

♌ DU 21 NOVEMBRE AU 20 DECEMBRE

SAGITTAIRE
Faites-vous une idée claire et nette de la situation. Evitez de jouer les individualistes à tout prix. N'hésitez pas à renverser la vapeur et à adopter une nouvelle politique.

SOLDES DE FÉVRIER

jusqu'à 50% de rabais sur les armoires Westmont de Scheirich.

Des armoires si résistantes que, même après des années, elles semblent neuves. Tandis que beaucoup d'armoires vieillissent prématurément, les armoires SCHEIRICH résistent à la moisissure, à l'humidité, elles résistent même à un usage intense.

Venez voir les chics armoires SCHEIRICH aux élégantes poignées que l'on dirait faites en étain. Surtout si vous désirez des armoires qui même après des années, semblent neuves. Ces soldes spéciaux de février auront lieu du 4 au 14, de 10.00 heures à 5.00 heures les lundi, mardi et mercredi; de 10.00 heures à 9.00 heures les jeudi et vendredi et de 10.00 heures à 5.00 heures le samedi.

Profitez de votre passage à notre entrepôt de Boucherville pour visiter nos toutes nouvelles salles de montre et nos nouvelles séries.

Sortie 57 de l'autoroute de Québec 20 est. Prendre le boulevard De Normandie en tournant à droite et continuer vers le sud jusqu'au 1351 rue Ampère. Tél.: 527-1353.

Le Centre de l'Armoire de Cuisine

Votre meilleur achat.

Choisissez les bouteilles portant l'étiquette marquée "Occasion de choix" - 40 onces de Coca-Cola et 28 onces de Sprite. C'est la façon la plus économique de faire provision de Coke et de Sprite.

Coke et Sprite au prix particulièrement avantageux de:

Bouteilles de 40 onces de Coca-Cola **2/99^c** | Bouteille de 28 onces de Sprite **29^c**

REUTILISABLES - PLUS CONSIGNE

En vente chez les détaillants participants de la région desservie par:

Coca-Cola Ltée - Montréal

Coca-Cola et Coke sont des marques déposées qui demeurent le produit de Coca-Cola Ltée. Sprite est également une marque déposée de Coca-Cola Ltée.

mon œil sur Montréal

PAR DOLLARD PERREAU

Vitesse excessive

L'excès de vitesse semble être le péché mignon d'un grand nombre d'automobilistes. C'est du moins ce qui semble ressortir de statistiques publiées récemment par le ministère des Transports du Québec touchant les mauvaises notes que se sont vu infliger les titulaires de permis de conduire dans le Québec. Sur un total de 165,371 points perdus par les automobilistes, selon le système dit de "démérite", 94,570 l'ont été pour excès de vitesse.

Vient ensuite, par ordre d'importance, l'excès de consommation d'alcool (13,351 points perdus).

Quant à la vitesse, on sait que la limite maxima sera abaissée cette année, donc les automobilistes devront prendre l'habitude de rouler plus lentement, sans quoi ils auront encore plus de mauvaises notes.

Il est démontré par ailleurs que l'abaissement de la vitesse maximale, non seulement économise le carburant, mais réduit grandement le nombre d'accidents mortels.

Le multilinguisme

MM. Jean-Guy Savard et Richard Vigneault viennent de publier un livre intitulé: "Les Etats multilingues: problèmes et solutions", réunissant une série de travaux présentés et débattus par divers spécialistes lors d'un colloque sur le multilinguisme qui se tenait à l'université Laval, en 1972, signale la revue "Au Fil des événements" publiée par l'université Laval.

On y présente les problèmes du multilinguisme tels que vécus au Canada, en Belgique, en Espagne, au Liban, en Israël, au Honduras

britannique et à l'intérieur des fédérations asiatiques.

Projet touristique

Le Conseil de comté de Soulanges songe à d'importants travaux en vue de l'aménagement d'un centre touristique à l'embouchure de l'ancien canal de Soulanges, aux abords du lac Saint-François, selon l'hebdomadaire "Le Soleil" de Valleyfield. On songe notamment à y construire un port de plaisance.

On signale que le lac Saint-François communique avec la Voie maritime du Saint-Laurent et que deux grandes routes donnent accès à cette région: la route 20 et l'ancienne route 2. L'emplacement pourrait devenir l'une des plus belles régions touristiques du Canada, selon "Le Soleil".

Lutte à la pollution

La Société pour vaincre la pollution (SVP) entreprend une campagne pour inviter les hommes d'affaires à appuyer les efforts de la Société et faire connaître le journal qu'elle publie, le "Journal de l'Environnement". Celui-ci est distribué gratuitement à tous les membres de la SVP et aux hommes d'affaires.

Causes de décès

Les maladies du cœur demeurent toujours la principale cause de décès au Canada, selon le dernier bulletin hebdomadaire de Statistique Canada. En 1974, 58,170 personnes ont succombé à des maladies du cœur au Canada, soit 34,9 p. cent du total des décès de cette an-

née-là, 166,786. 33,751 personnes sont mortes du cancer, et 12,944 ont perdu la vie dans des accidents.

En vrac

• Le ministère des Affaires culturelles vient d'accorder à la Société historique de Québec trois subventions formant une somme de \$8,000, pour l'aider à publier un livre sur l'invasion du Canada en 1775 et 1776; à publier un cahier sur le recensement de Notre-Dame de Québec en 1818 par le curé de la paroisse et à organiser une semaine d'histoire qui se tiendra au Séminaire de Québec, du 10 au 16 mai.

• La Fondation Lionel-Groulx lancera la semaine prochaine deux concours ouverts aux étudiants québécois de niveau collégial et universitaire, dans le but de mieux faire connaître l'oeuvre du chanoine Lionel-Groulx. Les détails de ces concours qui comporteront deux prix, l'un de \$1,000 et l'autre de \$500, seront dévoilés au cours d'une conférence de presse, mercredi prochain.

• La Société Radio-Canada et Environnement Canada viennent d'inaugurer un nouveau service de prévisions météorologiques pour l'Arctique canadien. Ce serait la première fois qu'un tel service est organisé dans la région arctique. Les prévisions seront transmises au moyen du système de communications par satellite.

• Bientôt, tous les Canadiens seront appelés à faire leur rapport d'impôt pour l'année 1975. C'est pour plusieurs personnes une tâche fastidieuse et difficile. La Société des Artisans Coop-Vie, section 930, Chomedey, veut aider un certain nombre de ces personnes en présentant une soirée d'information sur les impôts, le 17 février à 20h, au sous-sol de l'église Saint-Maxime, 3700, Boulevard, quartier Chomedey, Laval.

• Les Petits Frères des pauvres signalent dans un bulletin d'information que leur dernière campagne de souscription a donné de bons résultats, en dépit de la grève des Postes qui sévissait au moment où elle était menée. On a recueilli l'automne dernier plus d'argent que l'année précédente. Les circon-

stances dans lesquelles la dernière campagne s'est faite ont permis de constater la fidélité et la générosité de dizaines de milliers de personnes, signale le bulletin.

• Le Conseil québécois de la paix vient de demander au gouvernement canadien et au secrétaire général des Nations unies, M. Kurt Waldheim, de faire pression sur le gouvernement Suharto d'Indonésie pour obtenir la libération de tous

les prisonniers politiques incarcérés dans ce pays.

• La Fédération des caisses populaires Desjardins vient de signer une entente avec la Société centrale d'hypothèques et de logement accordant le statut de prêteur agréé aux 10 unions régionales membres de la Fédération de Québec. La même entente prévoit que les caisses populaires qui le désirent pourront devenir elles-mêmes

prêteurs agréés. Le statut de prêteur agréé permet d'effectuer des prêts hypothécaires jusqu'à 95 p. cent de la valeur d'une propriété, avec des remboursements échelonnés sur 25 ans et plus, tout en bénéficiant de la garantie de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

• Le Service bénévole de Montréal demande les services d'une personne bénévole pour apprendre à lire et à écrire à une jeune femme qui a un bébé de quelques semaines qui l'empêche de suivre des cours à l'extérieur de son foyer. Elle habite dans le centre-ville. Téléphoner au no. 844-4442.

• La Cartonnerie de Cabano, usine mise sur pied grâce à la collaboration financière des citoyens et du gouvernement du Québec, après de longs pourparlers, commencera à fonctionner au mois de mai, selon l'hebdomadaire "Le Saint-Laurent", de Rivière-du-Loup.

Ce soir

• M. Robert Garry, professeur à l'Université de Montréal, parlera des hommes et des dieux du Japon, à la Cité des jeunes de Vaudreuil, à 20h, ce soir, dans le cadre d'un week-end culturel destiné à faire connaître le Japon.

• Ciné-Campus de l'Université de Montréal présente "Minnie et Moskowitz", film de John Cassavetes, version originale avec sous-titres français, à 19h30, et "John McCabe (McCabe and Mrs Miller)", film américain de Robert Altman, à 21h30.

Demain

• La Cité des jeunes de Vaudreuil présente demain, dans le cadre de son week-end culturel sur le Japon, de courts métrages sur le Japon, de 13h à 17h30, et "Rébellion" film du plus grand cinéaste japonais, Kobayashi, à 20h.

• La Ligue des travailleurs du Québec tient demain une assemblée à 16h30, au 1001, rue Saint-Denis, en faveur d'une grève générale pour renverser le gouvernement Trudeau et ainsi faire échec au contrôle des salaires.



Le Caribou ravigotant

Un apéritif typiquement québécois, vient d'être mis sur le marché. Créé et préparé par la Société des Alcools du Québec, le Caribou est vendu sous sa propre étiquette dans tous les magasins de la SAQ. L'origine de ce petit "breuvage" ravigotant est indienne, lorsqu'un caribou était abattu les chasseurs buvaient d'abord son sang. Les Indiens y ajoutaient un peu d'alcool et les Blancs gardèrent le principe en colorant de l'alcool avec du vin rouge. Max GrosLouis assistait récemment à la réception qui marquait à la Maison des Vins de Québec, le lancement du Caribou. Il est entouré ici du violoneux inséparable des réjouissances et de Jean-Claude Faucher, vice-président de la Mise au Marché à la SAQ.



Des roses de soie pour l'élue de votre coeur

Ces fleurs soyeuses ont la grâce des roses fraîchement cueillies. Quelle merveilleuse façon de dire "Je vous aime", aujourd'hui et à tout moment de l'année.

Couleur rouge \$2.50

BIRKS
JOAILLIERS

la presse

livraison à domicile

285-6911

du lundi au vendredi: 8 h a. m. à 19 h 30
le samedi: 9 h à 16 h

AIR FRANCE CONCORDE

Service quotidien
New York-Paris
Départ: 11h
Washington-Paris
Trois départs par semaine

Réservations acceptées dès maintenant.
Communiquez avec votre agent de voyages ou avec Air France.

AIR FRANCE
Le supersonique au service de l'homme d'affaires

La femme chef de famille: veuve, on recommence

— V —
par Claudette TOUGAS

"Je suis maintenant à la fois votre père et votre mère."

Nous sommes en 1971. Sur la route qui conduit de Québec à Montréal, Pauline Dupré, 40 ans, décide de mettre fin aux quatre mois de "chialage" qui ont suivi la mort de son mari, Marcel.

Une dernière fois, la petite famille s'est rendue sur la tombe du père. Puis, Pauline et ses deux filles ont pris la route de Montréal. "Les filles, plus de larmes. On tourne la page. On recommence. On garde de papa tous les souvenirs heureux. Mais on ne pleure plus."

Pauline a maintenant 44 ans. Mais elle se souvient de ce jour comme si c'était hier. "Il fallait que je le dise aux petites. Parce qu'en leur disant, c'est à moi-même aussi que je le répète."

Elle sourit tristement: "Je suis veuve..."

Et c'est justement pour ça, parce qu'elle est veuve, non pas divorcée, séparée ou mère célibataire qu'elle tient à être très franche: elle a vécu le couple avec un homme qu'elle aimait, qui l'aimait. Il est disparu après onze ans de mariage. Au moment où justement tous les problèmes inhérents à un jeune couple qui débute dans la vie à deux s'efface d'eux-mêmes.

"Maintenant, dit-elle, je n'ai plus d'amertume. Je suis moi. Pourtant, je n'ai pas oublié que le problème le plus important, quand Marcel est mort, ça été les enfants."

Parce qu'il était parti, l'homme. Parti, le confident. Parti, l'éducateur. Parti, celui qui brocolait, qui budgetait, qui savait tout.

D'abord, Pauline devait apprendre à tout faire seule. Elle l'a appris. Cela n'a pas toujours été facile. Et il reste des trous qui n'ont pas encore été comblés.

Parce que les lendemains d'une femme seule, mère, ex-maitresse et ex-épouse ne sont pas nécessairement roses, à l'exception, précise Pauline, qu'elle n'a pas eu de problèmes financiers terribles. Il a fallu tout simplement équilibrer le budget familial avec la pension que l'employeur de son mari lui verse mensuellement.

Pourtant, quatre ans plus tard, le bilan que fait Pauline est positif. J'ai découvert, en moi, des ressources que je ne connaissais pas. Je constate que le mariage, ça l'enlève de la personnalité.

"D'ailleurs, tous les vieux amis le remarquent. "Tas change", me disent-ils."

"Tas change, oui, mais certains trouvent que j'ai tellement changé qu'ils ne m'invitent plus. Ou plutôt ce sont les femmes qui ne m'invitent plus. On veut bien me voir seule, mais quand le mari est absent."

"Heureusement qu'ils n'ont pas tous réagi comme ça."

D'ailleurs, c'est plus la présence d'un copain, d'un homme avec une épaule sur qui mettre ma tête de temps en temps, quand le cœur est trop lourd, qu'il me faudrait."

"Mais cela ne se trouve pas à tous les coins de rue, et je n'ai aucune envie de la mettre sur l'épaule des maris de mes amies."

"C'est comme la vie sexuelle d'une femme veuve à 40 ans: après onze ans de mariage, tu atteints avec ton mari une harmonie profonde. Et je me souviens de la dernière fois que j'ai fait l'amour avec lui. Rien n'a pu effacer le souvenir de cette entente physique et morale."

Pauline hésite... et poursuit: "Même chose si tu veux sortir, après avoir assisté à un bon film, si l'envie te prend d'aller prendre un "gin" dans un bar ou une discothèque, aussitôt que l'on apprend que tu es veuve, on t' imagine en chasse..."

"Pourquoi une femme n'aurait-elle pas le droit d'avoir juste envie de prendre un verre, de danser et de parler, sans plus?"

Pauline allume une autre cigarette. Elle réfléchit. Elle ajoute: "Le fait d'être une femme seule, veuve, qui a connu l'amour, la tendresse, les attentions d'un homme, c'est comme un beau fruit qui se dessèche."

"Quand tu vis avec un homme, ta féminité, tu ne t'en inquiètes pas. Tu l'as. Il l'apprécie. Mais quand tu te retrouves, toute seule, tu crains de la perdre."

Pauline se tait. Sourit. "La vérité, c'est dur de la regarder en face. Et la réalité, c'est malsain. C'est pourquoi, il faut s'en occuper, être réceptif, attentif aux mille et un plaisirs de la vie."

Si Martine a été révoltée, quand le père est décédé, elle ne l'est plus. Mais elle en parle encore comme d'un père cheri, aimé.

L'ambition de Pauline, quand les filles seront "cassées", c'est de se trouver un emploi où elle pourra "parler avec le monde, rencontrer du monde". Plus tard, elle voyagera.

En attendant, elle continue de tourner la page du livre de ses onze années de vie avec Marcel. Elle continue de s'habituer à la solitude d'une femme qui dort seule — dorénavant — dans son lit, et qui a charge de deux filles de 10 et de 15 ans.

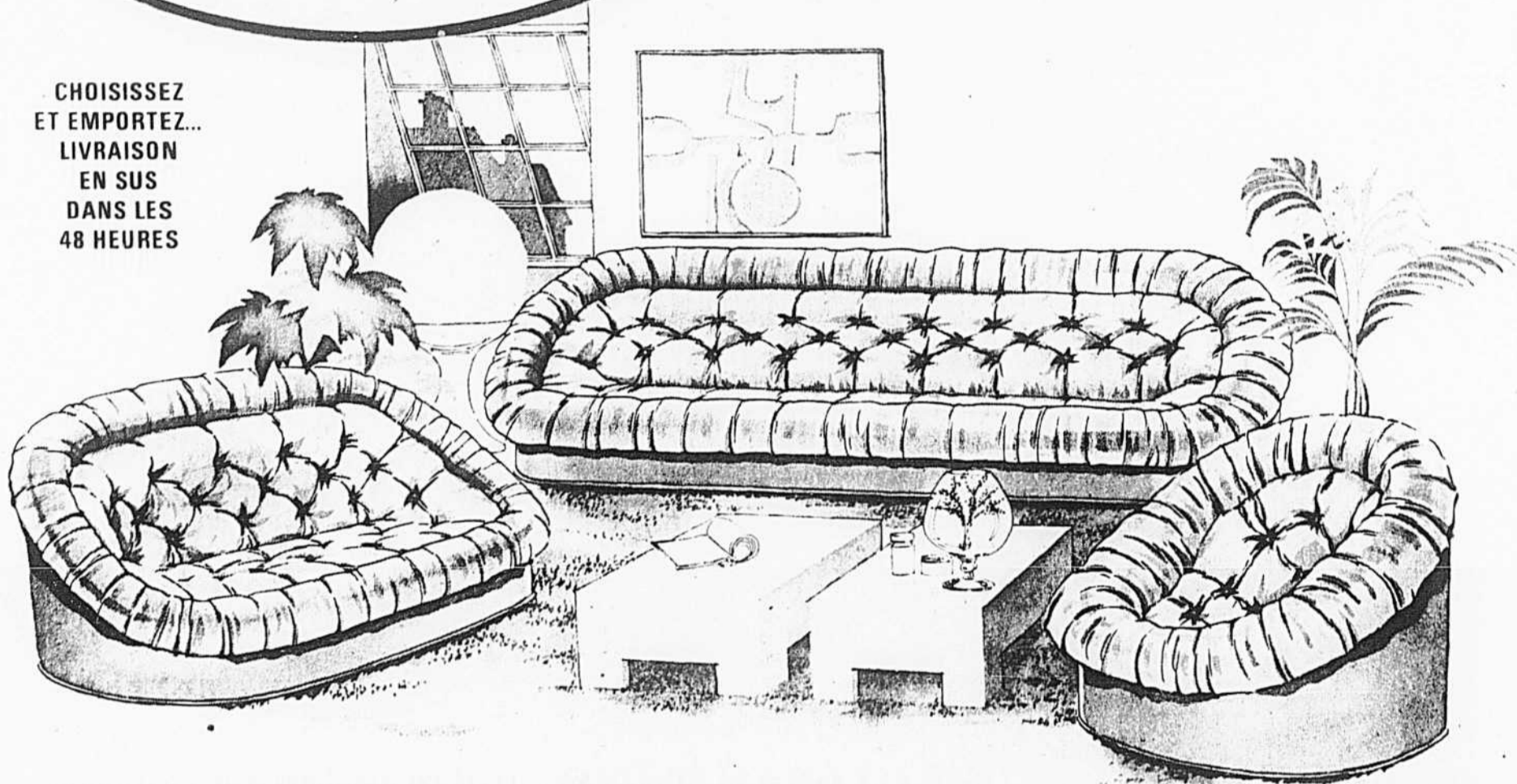
En attendant — parce qu'elle n'a pas de problèmes financiers, elle peut se permettre de vivre presque normalement.

Et presque philosophe, elle ajoute: "Même si c'est déprimant de se retrouver entre femmes — parce que son groupe d'amis est composé majoritairement de femmes divorcées, séparées ou veuves — je découvre une chose, parce que je n'ai pas de problèmes financiers, je deviens, jour après jour, davantage Pauline Landry (son nom de jeune fille) que Pauline Dupré."

FIN

Leon's DEPUIS 1909 on en revient chargé d'épargnes...

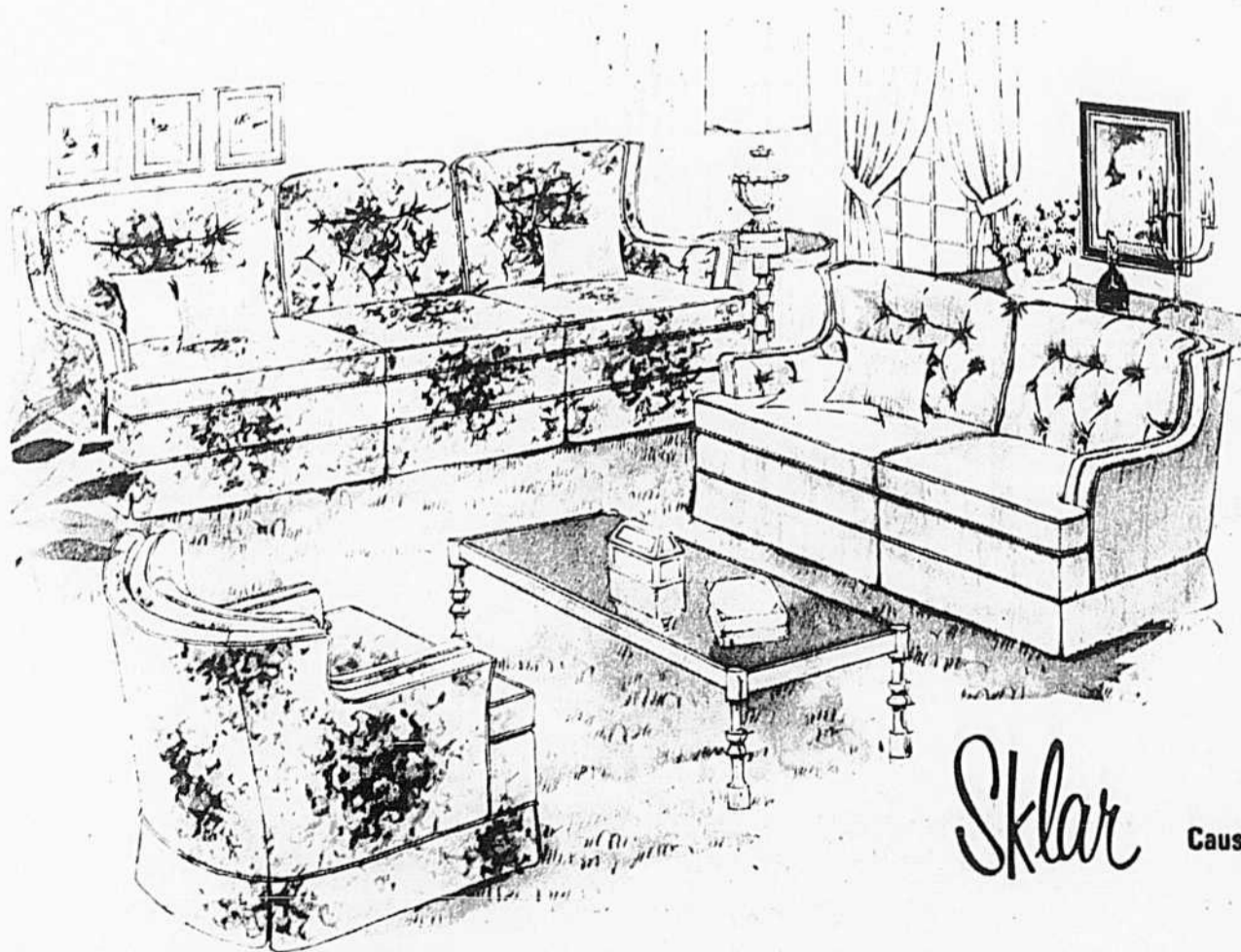
CHOISISSEZ ET EMPORTEZ... LIVRAISON EN SUS DANS LES 48 HEURES



MOBILIER CONTEMPORAIN MOELLEUX, CAPITONNÉ ET PLISSÉ À LA MAIN.

L'élégance, le style, le confort et l'apparence du cuir. Pièces rembourrées de mousse ultra-moelleuse d'un bout à l'autre, avec un rouleau de mousse de six pouces. Superbe tissu tan, 80% polyuréthane - 20% coton, poreux pour assurer un plus grand confort. Roulettes sphériques sous la causeuse et le sofa. Cadres en bois franc et ressorts en acier.

- CANAPÉ \$341³³
- FAUTEUIL \$163²⁴
- CAUSEUSE \$259⁰⁰



Fauteuil et canapé Sklar doit être vendu ensemble de style classique traditionnel, pour un salon sobre et de bon goût.

Couverture en velours de viscose à motif floral, pour une allure sophistiquée et de grand confort, dans des teintes pour tous les goûts. Dossiers légèrement incurvés, à rembourrage épais et capitonnage à la main. Jolie cantonnière au bas et coussins en T réversibles. Construction soignée Sklar, imprimés à motif floral.

- CANAPÉ ET FAUTEUIL \$560⁴⁶
- Causeuse 100% velours acrylique \$285²²

HOROSCOPE

(Suite de la page A 8)

Faites davantage preuve d'ordre et de méthode.

DE 30 JANVIER AU 29 MARS

POISSONS Réfléchissez soigneusement afin de ne pas spéculer à la légère. Tenez compte des conseils avisés que l'on vous donnera. Faites preuve de davantage de largeur de vue, vous en tirerez profit. Bonne journée pour mettre en valeur vos capacités.



On en revient chargé d'épargnes

Centre 2000 boulevard St-Martin, à l'ouest de l'autoroute des Laurentides, sortie 6, Laval

Adjacent à Hypermarché
LUNDI, MARDI, MERCREDI: 9h à 18h.
JEUDI, VENDREDI: 9h à 21h.
SAMEDI: 9h à 17h.



3 1/2 millions pi. cu. d'entrepôt et salle d'exposition

en bref

LA TOUR MONTPARNASSE, en plein cœur de Paris, a été la scène d'une explosion d'origine vraisemblablement criminelle qui a causé d'importants dégâts matériels. La tour qui est l'immeuble le plus élevé d'Europe, a à son sommet un restaurant qui a dû être évacué à la suite de la déflagration qui s'est produite dans un bureau du cinquième et qui a endommagé une colonne d'évacuation de l'air. Selon les pompiers, il ne fait aucun doute que l'explosion est d'origine criminelle.

PANMUNJOM, 1952. Les négociations sont engagées pour mettre fin à la guerre de Corée. Le journaliste australien Wilfrid Burchett, qui avait "couvert" la guerre du côté communiste, est là. Un journaliste américain s'approche de lui et lui dit: "Une jeep est stationnée à côté. Venez avec moi et vous aurez \$100.000 pour écrire quelques articles". "J'ai refusé en éclatant de rire, a raconté hier Wilfrid Burchett, à Paris. Mais en 1965, je rencontrai ce même journaliste à Phnom Penh. Je lui ai demandé d'où était venue l'offre. De la CIA, bien sûr, m'a-t-il répondu."

LE CONSEIL de la révolution est intervenu pour éviter que Lisbonne ne soit privée de lait en envoyant 400 sacs de semences de pommes de terre à des agriculteurs mécontents. La Cooperative agricole du nord menaçait de suspendre ses livraisons de lait à la capitale, où le lait est déjà rationné depuis septembre, si on ne lui fournissait pas immédiatement les semences qu'elle s'efforce en vain d'obtenir depuis longtemps. Outre le lait, il est difficile de se procurer beurre, viande de bœuf, café et pommes de terre et les prix des denrées agricoles ont augmenté depuis le premier janvier.

PROTESTANT contre les conditions de sa détention israélienne, Mgr Hilarion Capucci, archevêque catholique latin de Jérusalem, vient d'entreprendre une nouvelle grève de la faim. Le prélat n'absorbe en effet que très peu de nourriture solide et le service pénitentiaire israélien a désigné un médecin pour surveiller son état de santé. Mgr Capucci a été condamné à 12 ans de prison pour avoir, de l'avis d'un tribunal de Jérusalem, fait la contrebande d'armes au profit de la Résistance palestinienne en Israël.

WILLY BRANDT, ancien chancelier ouest-allemand et prix Nobel de la paix, envisage d'être la première personnalité à faire acte de candidature au Parlement européen élu au suffrage universel. M. Brandt annoncerait publiquement sa décision à l'ouverture du Congrès européen, la semaine prochaine, à Bruxelles, déclare-t-on dans l'entourage du président du Parti social démocrate. Il estime que son initiative amènera d'autres personnalités européennes à suivre son exemple et relancera l'idée de l'unification de l'Europe.

UNE PARTIE d'une place de New York, United Nations Plaza, va peut-être porter prochainement le nom de Place de Sion. Une loi en ce sens a été approuvée hier par une commission du conseil municipal new-yorkais. Il ne lui reste plus qu'à être adoptée par le conseil municipal dans son ensemble, puis ratifiée par le maire de la ville, M. Abraham Beame, de confession israélite, pour avoir force exécutoire. United Nations Plaza est une vaste esplanade qui s'étend devant l'immeuble des Nations-Unies.

NANCY KISSINGER, sera admise aujourd'hui dans un hôpital de Boston où elle pourrait subir une intervention chirurgicale à l'abdomen, a annoncé hier le porte-parole du département d'Etat.

La femme du secrétaire d'Etat souffre depuis plusieurs années d'un ulcère à l'estomac pour lequel elle a été hospitalisée à diverses reprises, la dernière fois en janvier de cette année.

JOSE LOPEZ REGA, ancien ministre argentin du Bien-être social, aurait été à l'origine de la formation de l'Alliance anticommuniste argentine, une organisation terroriste d'extrême-droite qui a menacé de mort plusieurs intellectuels et artistes argentins. C'est ce qu'a déclaré un délégué à une commission parlementaire. Cette commission est chargée d'enquête sur de supposées malversations de fonds au ministère du Bien-être social au moment où M. José Lopez Rega en était le titulaire. M. Lopez Rega est en fuite.

Collusion entre la Mafia et le pouvoir en Italie

ROME (AFP-PA) — Une première partie des conclusions de la commission parlementaire italienne d'enquête anti-mafia a été révélée hier à la presse. La collusion mafia-pouvoir politique y est dénoncée, ainsi que la responsabilité de certains instituts de crédit qui favorisent le recyclage d'argent provenant des rançons de rapt.

Les premiers éléments rendus publics, après les 13 ans d'enquête de la commission anti-mafia, mettent en évidence la complicité d'hommes politiques siciliens avec la mafia, et montrent comment, surtout depuis la Dernière Guerre, la mafia a tenté de s'infiltrer dans les institutions. Les membres communistes de l'anti-mafia vont même plus loin, dans un document parallèle publié également hier à Rome: la mafia n'est pas à Palerme, mais à Rome, écrivent les parlementaires communistes pour qui le phénomène de la mafia n'est possible que grâce à la complicité des pouvoirs publics et au clientélisme.

Le rapport officiel de la commission

d'enquête parlementaire met en cause certains instituts bancaires devenus un instrument dont se sert la mafia pour recycler son argent provenant de délits, et notamment de rançons.

Les banques

La commission regrette la facilité avec laquelle ces banques effectuent pour des clients des transferts importants de fonds à l'étranger, et par des opérations apparemment légales rendent impossible l'identification de la provenance de cet argent.

La commission anti-mafia demande à ces instituts bancaires plus de prudence, et notamment le refus de prêts ou de transfert de fonds à des personnes connues comme des membres notoires de la mafia.

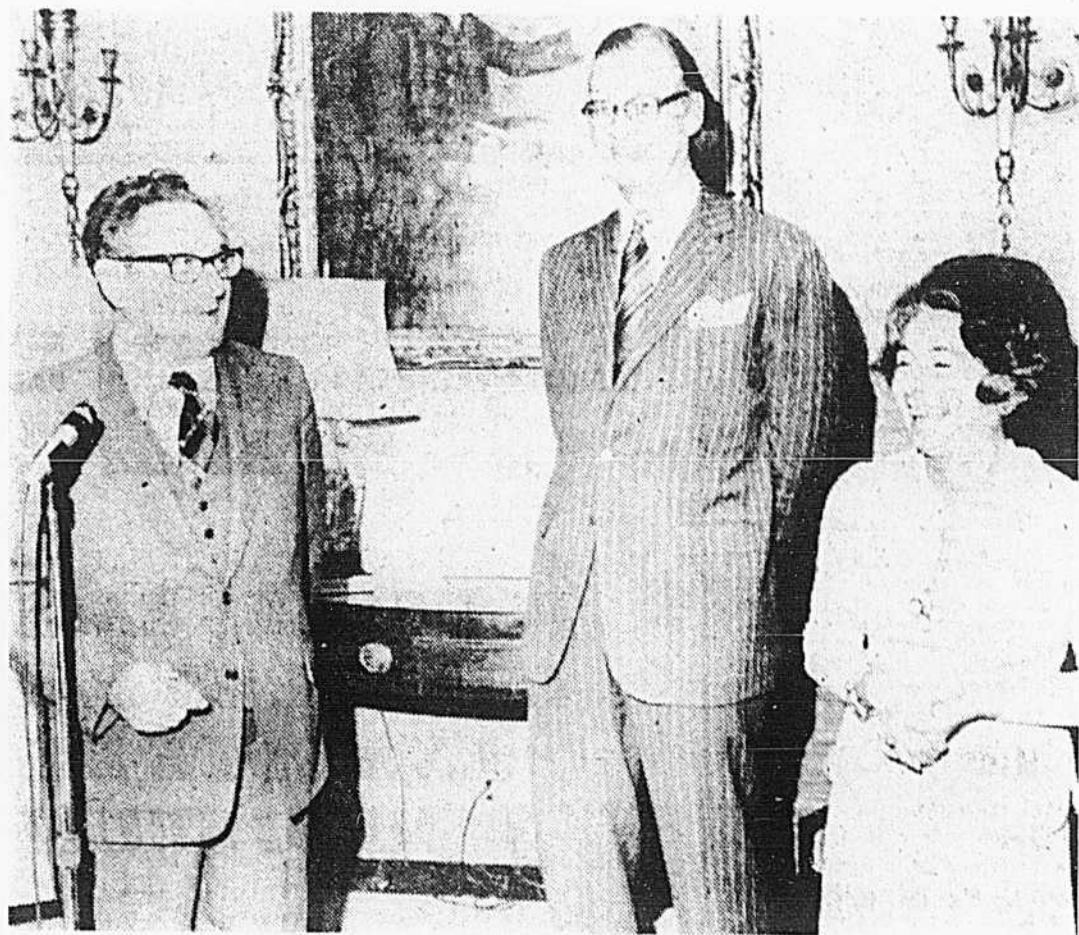
Les parlementaires, qui ont établi que la mafia n'est plus un phénomène limité à la Sicile, mais un empire financier s'étendant sur tout le pays avec des ramifications internationales, avancent plusieurs propositions pour lutter contre la mafia: développement économique du sud de l'Italie, ré-

forme du système bancaire, création d'un corps de police anti-mafia directement rattaché au ministre de l'Intérieur, restructuration de l'agriculture pour rendre le paysan moins vulnérable aux pressions de la mafia.

L'opium

Par ailleurs, Victor Marchetti, qui fut un agent de la CIA pendant 14 ans et a écrit un livre dénonçant les activités de l'agence de renseignements américaine, a déclaré hier à la revue italienne Panorama que la CIA avait promis des coudees franches à la mafia dans le domaine du trafic de l'opium en provenance de la Turquie en échange de sa collaboration dans la lutte contre l'influence communiste en Italie.

Marchetti a en outre affirmé que la CIA, travaillant en étroite collaboration avec des éléments de l'extrême droite italienne et de la mafia, avait mis au point un projet de coup d'Etat de style chilien au cas où le parti communiste se rapprocherait trop du pouvoir en Italie.



Le nouvel ambassadeur américain au Canada, M. Thomas Enders, et son épouse, photographiés avec M. Henry Kissinger, au cours de la prestation du serment d'office au secrétariat d'Etat.

Washington n'est pas hostile à la volonté du Canada de s'affirmer

WASHINGTON (AFP, UPI) — La nomination de M. Thomas Enders comme ambassadeur des Etats-Unis à Ottawa "montre l'énorme importance que les Etats-Unis attachent à leurs relations avec le Canada, un pays qui est un allié proche et notre plus grand partenaire commercial", a déclaré hier M. Kissinger.

Le secrétaire d'Etat a formulé ces remarques à l'occasion de la cérémonie de prestation de serment de M. Enders, qui doit prochainement rejoindre son nouveau poste où il succédera à M. Charles Porter, nommé en Arabie saoudite.

M. Kissinger assure que les Etats-Unis n'étaient nullement hostiles à la volonté du Canada "d'établir son identité nationale" et a même précisé que Washington était prêt à coopérer avec Ottawa à ce sujet.

M. Kissinger a précisé que le nouvel ambassadeur au Canada, ci-devant sous-secrétaire d'Etat aux affaires économiques et commerciales, est un de ses plus proches collaborateurs et un ami intime.

"De temps à autre, on le rappellera sans doute pour consultations", a dit le secrétaire d'Etat américain. Il a affirmé en outre que M. Enders avait négocié avec succès la création de l'Agence internationale de l'énergie, groupant les nations industrialisées pour lutter contre les tentatives des pays de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) d'augmenter le prix de leur produit.

Pour sa part, M. Enders a déclaré qu'il avait recherché à être nommé à son nouveau poste parce que les problèmes qui se posent dans le domaine de la politique en

ce qui touche les relations des Etats-Unis avec le Canada constituent un défi.

"Nous avons là un exemple de relations d'interdépendance extraordinaire", a-t-il précisé.

Le secrétaire d'Etat a, d'autre part, ironiquement recommandé à M. Enders de se méfier des journalistes et des microphones. C'était là une double allusion, d'une part à la récente affaire Porter et aux propos prêtés à l'ambassadeur sur l'état des relations entre les Etats-Unis et le Canada, d'autre part, aux indiscretions concernant l'opinion apparemment peu flatteuse de M. Kissinger sur l'ancien président Richard Nixon qui grâce à un micro inopinément branché, avaient filtré d'un dîner offert au secrétaire d'Etat lors de sa visite à Ottawa, en octobre dernier.

L'Argentine au bord de la banqueroute

BUENOS AIRES (AFP) — Le nouveau ministre de l'Economie, M. Emilio Mondelli, sixième titulaire du portefeuille en 32 mois, prend ses fonctions en pleine crise économique.

Jamais l'inflation n'a été aussi importante. Les prix ont augmenté de plus de 14% pendant le seul mois de janvier.

La cote du dollar par rapport au peso est passée en deux semaines de 130 à 240 pesos au marché parallèle illégal, qui n'a jamais été aussi florissant, en dépit des descentes de police chez quelques changeurs de Buenos Aires.

L'augmentation salariale de 18% décidée il y a un peu plus d'une semaine avec effet rétroactif à la date du 1er janvier, est déjà pratiquement annulée par la flambée des prix. Pour la première fois dans l'histoire de l'Argentine, le patronat va faire grève pour protester contre la façon dont est menée l'économie du pays par le gouvernement.

Révolte des patrons

Les chefs d'entreprises groupés au sein de deux organisations, la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGE) et l'Assemblée générale permanente des entreprises (APEG), ont décidé d'interrompre leurs activités le 16 février prochain pour contraindre le gouvernement à: 1) rétablir l'ordre et la sécurité sur les lieux de travail; 2) Abolir les obstacles juridiques qui ralentissent la production; 3) Modifier le code du travail; 4) Alléger les impôts; 5) Aider les exportations.

Ce lock out, s'il se produit vraiment, comme les patrons affirment l'avoir décidé, va paralyser le pays tout entier et aggraver la pénurie que l'on commence à constater dans de nombreux domaines.

Le nouveau ministre qui a complété son équipe mercredi devra donc prouver dans les prochains jours au patronat qu'il a l'intention de combattre l'inflation et d'assainir l'économie argentine, qui n'a

jamais été aussi proche de la banqueroute.

Son prédécesseur, M. Antonio Caffero, qui lors de sa nomination, le 14 août dernier, était apparu comme un sauveur, jouissait de l'appui de la CGT, la centrale syndicale unique argentine, et de la branche politique de celle-ci, connue sous le nom des 62 organisations syndicales péronistes.

M. Emilio Mondelli, qui a fait toute sa carrière dans les affaires bancaires, ou il est entré il y a 35 ans, ne sera certainement pas l'objet de la part des syndicats de la même indulgence que celle dont bénéficiait M. Antonio Caffero.

Sa nomination paraît de plus indiquer, estiment les milieux politiques, que Mme Maria Estela Peron et son entourage d'amis personnels et de conseillers politiques ont décidé de réduire le rôle que voulaient jouer au sein du gouvernement les leaders de la CGT et des 62 organisations.

Les syndicats n'ont pas bien compris et les prochaines semaines vont être dures, estiment les milieux informés. Ceux-ci prévoient un déclenchement rapide d'un mouvement de revendications salariales de grande ampleur, qui à son tour mettra à l'épreuve, une nouvelle fois, le gouvernement.

Le déclenchement de ce mouvement sera d'autant plus facile pour les leaders de la CGT que la flambée des prix paraît désormais incontrôlable et que la viande, aliment de base de l'Argentine, a doublé de prix en moins de quinze jours, provoquant la consternation des mères de famille.

Déjà des grèves sporadiques sont faites dans les transports. Mardi, le métro de Buenos Aires a été immobilisé. Mercredi, la compagnie aérienne nationale a été paralysée par un conflit salarial. Aujourd'hui, les boulangers de la capitale se mettent en grève pour 72 heures.

C'est pourquoi M. Emilio Mondelli va se trouver incessamment entre le marteau du patronat et l'enclume des syndicats.

Le conflit s'accroît entre le Congrès et l'exécutif

d'après UPI, AP et AFP

WASHINGTON — Le conflit entre le Congrès et la Maison-Blanche au sujet du contrôle de la politique étrangère et des services secrets américains a atteint hier de nouveaux sommets, tant au Sénat qu'à la Chambre des représentants, comme l'indiquent les développements suivants:

• La Commission d'enquête (Pike) de la Chambre des représentants sur les services de renseignements dont le mandat expire le 11 février, a approuvé des recommandations en vue de la création d'une commission permanente pour surveiller l'activité de ces services, la mise hors loi de toute tentative d'assassinat et de tout soutien paramilitaire aux forces étrangères, sauf en temps de guerre, et des sanctions sévères contre les responsables de fuites.

• Le sénateur Frank Church, qui préside le pendant de cette commission au Sénat, a proposé que les fonctions du procureur du Watergate soient modifiées de façon à ce que celui-ci puisse intenter les poursuites qui s'imposent contre les services secrets;

• La commission Church, dont le mandat arrive à terme le 29 février, a elle aussi proposé la création d'une commission sénatoriale permanente pour surveiller les activités des services secrets;

• Mais le secrétaire d'Etat Henry Kissinger, témoignant hier devant la Commission sénatoriale sur les activités gouvernementales, s'est déclaré plutôt en faveur d'une seule commission de ce genre, qui serait, selon lui, une Commission conjointe des deux chambres que l'exécutif pourra consulter mais qui ne devra pas dicter à l'exécutif la conduite à suivre en matière de renseignements;

• Enfin, le sénateur démocrate

Mike Mansfield a vivement critiqué M. Kissinger qui, a-t-il dit, a brandi un doigt accusateur en direction du Congrès parce que celui-ci avait supprimé toute aide aux factions anti-soviétiques en Angola.

La sortie du sénateur Mansfield fait suite à une série de discours anti-Congrès que M. Kissinger vient de prononcer, à San Francisco, à Laramie, dans le Wyoming et à Los Angeles.

A Laramie, notamment, le secrétaire d'Etat a déclaré devant les étudiants de l'Université du Wyoming que les tentatives du Congrès en vue de jouer un rôle "trop détaillé" en politique étrangère tendaient à affaiblir la place des Etats-Unis dans ce domaine.

"Le Congrès, a-t-il dit, n'a ni l'organisation, ni l'information ni la responsabilité nécessaires à faire les choix tactiques qui s'imposent jour après jour dans la poursuite des relations extérieures".

Le sénateur Mansfield, qui s'est prononcé en faveur de la coopération entre le Congrès et l'exécutif en matière de politique étrangère, a été tranchant: "M. Kissinger doit comprendre, a-t-il dit, que la meilleure façon d'antagoniser le Congrès, c'est d'aller à San Francisco, Laramie et Los Angeles pour pointer du doigt le Congrès parce que l'administration n'a pas obtenu ce qu'elle voulait sur l'Angola".

Quant aux recommandations adoptées par la Commission Pike, elles visent ni plus ni moins à obliger le président des Etats-Unis à informer la Chambre des représentants de toute activité confidentielle que l'administration pourrait entreprendre, de la même façon que la nouvelle loi sur les pouvoirs de guerre oblige le président à rendre compte au Congrès de toute initiative militaire.

L'évolution du P.C. français est-elle une simple tactique ou un changement profond?

PARIS (AFP) — La confirmation donnée mercredi par M. Georges Marchais, devant le congrès du parti communiste français (P.C.F.), de l'abandon de la notion de dictature du prolétariat est diversement interprétée par les observateurs politiques à Paris.

Pour les uns, l'évolution du P.C.F. vers la voie démocratique pour parvenir au socialisme en France est purement tactique. Pour d'autres, au contraire, les affirmations du secrétaire général du P.C.F. sont crédibles.

En revanche, les commentateurs tiennent de la prestation du leader communiste français devant les militants de son parti une même conclusion: M. Marchais est bien le patron du P.C.F.,

l'autorité dont il a fait preuve, l'adhésion apparemment unanime qu'il a obtenue de ses auditeurs, dans une salle attentive, montrent qu'il tient bien en main les organismes directeurs du parti, au sein desquels certains avaient cru percevoir en 1975 — et peut-être avec raison à l'époque — une certaine contestation ou simplement certaines divergences sur la ligne nouvelle adoptée au sommet.

En réalité, il semble bien que tout le monde soit d'accord au P.C.F. pour dire qu'il ne s'agit pas d'un tournant du parti, comme l'affirment ses adversaires, mais d'une réaffirmation d'une stratégie qui, assure-t-on, n'est pas neuve. Il y a longtemps que les communistes se sont prononcés au

grand jour pour l'accession au socialisme par la voie démocratique. C'est en faisant progresser la démocratie économique, sociale et politique, en élargissant encore les libertés individuelles et collectives, souligne-t-on au P.C.F., que le mouvement populaire se développera en renforçant du même coup le pouvoir socialiste.

Rideau de fumée, répliquent les adversaires du P.C.F.: les communistes ne changent pas. L'alignement politique sur Moscou reste vrai, malgré les réserves de circonstance exprimées sur les erreurs de certains partis frères et notamment le parti d'Union soviétique. Les socialistes sont toujours suspects de trahison. M. Marchais n'a-t-il pas dit lui-même, mercredi,

que le parti socialiste reste sensible aux pressions de la droite et qu'il retournerait à la politique de collaboration de classe avec la grande bourgeoisie si la gauche était déséquilibrée en sa faveur?

C'est un fait que, sur ce point, le P.C.F. reste intransigent: les chances du socialisme en France sont, selon lui, liées à la capacité du parti communiste d'exercer une influence dirigeante dans le mouvement populaire. C'est pourquoi le P.C. doit être plus fort que le parti socialiste, sa puissance étant la condition décisive de la victoire du socialisme en France.

Le parti socialiste n'étant évidem-

ment pas de cet avis, on peut facilement en conclure que la lutte pour la prééminence au sein de la gauche sera âpre au cours des deux prochaines années, c'est-à-dire jusqu'aux élections législatives de 1978.

Pour effectuer sa remontée face à un parti socialiste actuellement triomphant et serein, le parti communiste s'appuie sur un appel à l'union du peuple de France, selon les observateurs.

Hier, le parti socialiste, dans son organe L'Unité, notait que M. Georges Marchais s'était beaucoup avancé en présentant le P.C. comme le seul parti qui dénonce toutes les atteintes au droit de l'homme.



Des mercenaires anglais pour l'Angola

Un groupe de mercenaires anglais montent à bord d'un autobus dans la cour d'un hôtel, près de l'aéroport de Gatwick. Ils s'en vont en Angola se battre aux côtés des factions de droite.

Rapprochement entre le Zaïre et la République populaire d'Angola

LUANDA (AFP, UPI, Reuter) — Il semble que les rapports entre le gouvernement de Luanda et le Zaïre du président Mobutu s'améliorent. Les observateurs dans la capitale du MPLA estiment que Luanda et Kinshasa se sont rapprochés, en raison principalement de la défaite du FNLA sur le front nord.

On souligne dans ces milieux que le souhait exprime lundi par M. Agostinho Neto sur l'établissement de relations normales avec le régime du président Mobutu n'a pas échappé à celui-ci qui a déclaré le lendemain que le territoire du Zaïre était interdit au transit des mercenaires destinés aux mouvements qui combattent le MPLA. Hier enfin, le président du Zaïre a changé de ministre des Affaires étrangères. Réaction immédiate des observateurs à Luanda: quand on veut changer de politique, on commence par changer d'homme.

L'agence Tass rapporte dans une dépêche datée de Luanda que les for-

ces du MPLA ont repoussé une contre-attaque d'unités adverses soutenues par 600 mercenaires, récemment arrivés d'Europe, à proximité de Makela de Zombo, non loin de la frontière du Zaïre au nord de l'Angola. Cette même dépêche signale que d'autres mercenaires, venus d'Afrique du Sud, sont utilisés par le FNLA et l'UNITA sur les fronts est et sud.

Le secrétaire d'Etat adjoint pour les Affaires africaines, M. William Schauffele, a déclaré hier à Washington qu'il ne croyait pas que le gouvernement soviétique penchait à présent vers une solution de compromis en Angola.

Interrogé au cours d'un déjeuner de presse, M. Schauffele a indiqué que les articles parus récemment dans la presse soviétique ne pouvaient être interprétés comme signifiant que le Kremlin avait renoncé à voir triompher le MPLA qu'il soutient, tout en souhaitant peut-être un élargissement du gouvernement de Luanda. Il a confirmé que, dans l'optique de Washing-

ton, la balance des forces continuait à pencher vers une victoire militaire du MPLA, bien que la situation sur les divers fronts d'Angola soit, pour l'instant, relativement stationnaire.

M. Schauffele a attribué en quasi-totalité les succès militaires du MPLA à l'aide massive qu'il a reçue de l'URSS et de Cuba. Évaluant à \$200 millions le montant de l'assistance soviétique en Angola, il a estimé à environ 12.000 hommes les effectifs du corps expéditionnaire cubain.

De son côté, le président de la sous-commission des Affaires africaines de la Chambre des représentants, M. Charles Diggs, a déclaré à Hong Kong, qu'à son avis, le Congrès américain continuera à refuser au gouvernement du président Gerald Ford l'aide qu'il réclame pour soutenir les mouvements pro-occidentaux en Angola. Pour M. Diggs, sans l'intervention sud-africaine, il n'y aurait pas de Cubains en Angola.

La France dépêche des renforts à Djibouti mais juge l'incident clos

PARIS (AFP, UPI) — Parlant de l'incident franco-somalien, le ministre français des Affaires étrangères, M. Jean Sauvagnargues, a déclaré que l'incident est clos.

La France qui avait demandé au

Conseil de sécurité de l'ONU de se réunir d'urgence pour examiner sa plainte contre la Somalie, a fait savoir hier soir qu'en raison de la stabilisation de la situation à la frontière franco-somalienne, il n'y avait

plus d'urgence. Son représentant à l'ONU, M. Louis de Guiringaud, a fait savoir que la France se réservait néanmoins le droit de soulever la question ultérieurement.

Paris a quand même dépêché à Djibouti quelque 800 hommes pour renforcer les 4.000 militaires français déjà cantonnés dans ce territoire à l'entrée de la mer Rouge. Des forces assez importantes ont été mises en place des deux côtés de la frontière.

Pour l'instant, il reste dans cette affaire une question en suspens. Il s'agit du sort d'un jeune otage blessé que l'on suppose être Frank Rutkovski.

On croit savoir qu'il a été amené à Hargeisa, localité somalienne à 185 milles de la frontière, par des membres du Front de libération de la Côte des Somalis. L'ambassadeur de Somalie en France a déclaré hier soir qu'il devait être remis inlassablement à l'ambassadeur de France à Mogadiscio.

Le ZANU lance un appel à l'aide

"Ce n'est pas une bataille de mots et d'idéologie. C'est une bataille de balles et de sang", a déclaré, hier soir, Michael Mawema, secrétaire de l'Union nationale africaine du Zimbabwe (ZANU) au cours de son avant-dernière étape de la tournée qu'il effectue actuellement au Canada pour sensibiliser la population aux problèmes de la lutte de libération du Zimbabwe (Rhodésie).

Cette réunion tenue au Leacock Building de l'université McGill tendait à "informer le peuple canadien sur la juste lutte du peuple zimbabwé (rhodésien) contre l'impérialisme, le colonialisme, le racisme" et à "faire la collecte de fonds dont le peuple combattant du Zimbabwe a instamment besoin".

La tournée de M. Michael Mawema qui sera aujourd'hui à Sept-Îles a été organisée par le Parti communiste du Canada (marxiste-léniniste) et d'autres organisations. Plus d'une centaine de personnes, en majorité des étudiants, ont entendu M. Mawema se lancer dans un violent réquisitoire contre les puissances qui soutiennent la Rhodésie.

Tout en mettant l'accent sur la nécessité de récolter des fonds pour la poursuite de "la lutte du peuple zimbabwé", M. Mawema refuse d'assimiler sa tournée à une opération de recrutement.

L'OTAN dépiste un réseau terroriste international

LONDRES (AP) — Il existe un réseau international de terrorisme qui opère avec l'aide de certains gouvernements progressistes, affirme un rapport secret établi dans le cadre de l'OTAN et porté confidentiellement à la connaissance de l'Associated Press.

Les services de renseignements des 15 pays membres de l'Alliance atlantique ont rédigé, chacun de son côté, un rapport sur l'organisation et le financement de ce réseau. L'OTAN, après avoir réuni ces rapports, a chargé un membre de l'alliance de rédiger un résumé qui a été ensuite distribué aux 14 autres pays.

D'après ce document secret, les différents réseaux de terroristes bénéficient du soutien de l'Irak, de la Libye, de la Syrie, du Yémen du Sud et de Cuba et leurs armes proviennent des pays d'Europe de l'Est.

Selon certaines sources proches des milieux gouvernementaux, diplomatiques et policiers de 12 pays, la preuve est faite qu'il existe d'importants liens entre les mouvements terroristes d'Europe, du Proche-Orient, d'Asie et d'Amérique latine.

Le réseau international ne porte pas de nom déterminé recouvrant toutes ses activités. Au Proche-Orient, il est appelé "Bras de la révolution arabe". C'est sous cette appellation que le commando de Vienne avait revendiqué, en décembre dernier, la prise d'otages réussie des ministres de l'OEPEP. Son chef, Carlos Martinez, alias Hiltch Ramirez Sanchez, de na-

tionnalité vénézuélienne, serait l'un des principaux "cerveaux" du réseau international.

L'un des plus importants acteurs du réseau serait le Front populaire pour la libération de la Palestine (FPLP), organisation de résistance palestinienne "jusqu'au-boutiste" dirigée par le Dr George Habache. La "filiale" du Proche-Orient fournit argent, armes, entraînement et refuges.

Parmi les autres organisations membres du réseau figurent la

"bande à Baader" ouest-allemande, "l'armée rouge" japonaise et des mouvements extrémistes latino-américains, et tout particulièrement, cubains.

D'après le document de l'OTAN, Paris serait la "plaque tournante" du terrorisme en Europe. C'est dans la capitale française que se sont ainsi rencontrés des émissaires de l'IRA, de mouvements gauchistes turcs et de groupes d'extrême gauche de tout le continent.

L'Inde compte 100,000 prisonniers politiques

NEW DELHI (AFP et UPI) —

L'Inde compte actuellement 100.000 prisonniers politiques, quelque 10.000 personnes ayant été arrêtées depuis la prise en charge du gouvernement de l'Etat de Tamil Nadu par les autorités centrales, et ce nombre pourrait encore augmenter si le pouvoir fédéral réussit dans la campagne de dégraissage qu'il a déclenchée contre l'administration de l'Etat du Goudjerat, le seul des 22 Etats de l'Union in-

diennne où le Parti du congrès ne soit pas au pouvoir.

Telle est en substance la déclaration faite hier à l'Association des correspondants étrangers à New Delhi par MM. Narayan Ganesh Gorey et H. M. Patel, chefs respectivement à la Chambre haute et à la Chambre basse du Parlement indien, du Front Janata, qui regroupe cinq partis d'opposition, trois partis de droite et deux formations socialistes. Ce front compte 25 membres à la Chambre haute et 30 à la Chambre basse.

CHEZ
SIMPSONS...
AVEC
PLAISIR



EN VILLE
FAIRVIEW
LES GALERIES D'ANJOU
LE CARREFOUR LAVAL

**TOUS * LES ENSEMBLES
CANAPÉ ET FAUTEUIL
EN VENTE DEMAIN
SAMEDI SEULEMENT**

**7 février,
9 h du matin à 5 h de l'après-midi**

* Sauf ceux annoncés dans le cahier "Vente et Expo" et les Spéciaux Trans-Compagnie.

Voici le moment... que vous attendiez depuis longtemps! Tous* les ensembles canapé et fauteuil aux 4 magasins Simpsons ont été réduits considérablement pour cette vente d'un jour. Ils sont tous de manufacturiers réputés et ont été fabriqués avec soin dans une variété de styles pour répondre à tous les goûts et convenir à tous les décors... Quelques-uns sont disponibles pour livraison; d'autres seront faits expressément pour vous. Venez tôt... pour profiter d'un meilleur choix et des bas prix exceptionnels.

Rayon 769 au sixième. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.

Pour achat en personne seulement

**AUBAINES
SPECTACULAIRES
SIMPSONS**

**Maintenant en plein essor
jusqu'au 14 février 1976
(ou jusqu'à épuisement du stock)**

Consultez la circulaire de 40 pages, elle est remplie d'Aubaines Spectaculaires pour vous, votre famille, votre maison ou pour offrir à la St-Valentin. Si vous n'avez pas encore reçu votre copie, venez en chercher une au magasin Simpsons le plus près de chez vous.

Commandez dès maintenant!
Composez 842-7221... jour et nuit



Le juge John Sirica est dans un état critique

WASHINGTON (AFP, UPI, PA) — Le juge de district fédéral John Sirica, qui s'était rendu célèbre en présidant en 1973-1974 les procès du Watergate, a été frappé hier après-midi à Washington d'une sérieuse crise cardiaque. Il est dans un état critique.

Des porte-parole de l'hôpital de l'Université George Washington ont indiqué hier soir que le juge était conscient quelques heures après l'attaque et qu'il respirait librement. Le Dr Joel Gorfinkel, adjoint au directeur de l'unité des soins coronariens de l'hôpital, a déclaré: Il se porte aussi bien qu'on puisse espérer pour quelqu'un qui a subi une attaque grave, accompagnée d'un arrêt cardiaque.

Le juge Sirica, qui aura 72 ans le mois prochain, fut frappé de la crise alors qu'il prononçait un discours aux diplômés de la Faculté de droit de l'Université George Washington.

Un médecin militaire, convoqué d'urgence au chevet du malade, lui administra les premiers soins en tentant de le ressusciter par la technique de la respiration de bouche à bouche.

Plus tôt dans la soirée d'hier, un porte-parole de l'hôpital a précisé que le patient avait été traité au moyen de chocs électriques et que, selon ses médecins, il n'avait subi aucune lésion neurologique.

M. Sirica avait été nommé juge fédéral en avril 1957 par le président Dwight Eisenhower. Il avait acquis bien avant l'affaire Watergate une réputation de juge impartial, mais parfois dure. Plusieurs avocats l'avaient surnommé Maximus John.

En mars 1974, lorsque le juge atteignit 70 ans, il abandonna la présidence de la Cour de district fédéral de Washington, mais il continua néanmoins de siéger comme simple juge.

Il condamna à des sentences de

prison plusieurs des personnalités impliquées dans le scandale du Watergate: John Dean, Jeb Magruder, Herbert Kalmbach, John Mitchell (ancien ministre de la Justice de Nixon), H. R. Haldeman (ancien secrétaire général de la Maison-Blanche), John Ehrlichman.

Ce fut le juge Sirica qui ordonna notamment à l'ancien président Richard Nixon de remettre les bandes magnétiques de la Maison-Blanche sur lesquelles étaient enregistrées les conversations du chef de l'exécutif avec ses principaux collaborateurs. Cette décision fut par la suite confirmée par la Cour Suprême des Etats-Unis et fut à l'origine, pour une bonne part, de la démission de Nixon en août 1974.



Le juge John SIRICA